

# Manuel d'utilisation du logiciel

## ARCA<sup>n</sup>H

Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité  
Analytique Hospitalière

**Version 2020**

**Champs MCO, SSR et HAD**



## Table des matières

Copyright©.....	4
Préambule.....	4
Configuration requise.....	5
Présentation générale du logiciel.....	5
1. Paramétrage.....	7
1.1. Les fonctionnalités disponibles.....	7
1.2. Les formats d'imports.....	8
1.3. Identification et gestion des établissements.....	9
1.4. Paramétrage des sections.....	10
1.4.1. Sections d'hospitalisation MCO.....	10
1.4.2. Activités spécifiques MCO.....	11
1.4.3. Sections HAD.....	13
1.4.4. Sections d'hospitalisation SSR.....	15
1.4.5. Activités spécifiques SSR.....	16
1.4.6. Sections ambulatoires PSY.....	21
1.4.7. Sections médico-techniques.....	22
1.4.8. Sections Logistique et Gestion Générale.....	23
1.4.9. Sections Logistique Médicale.....	24
1.4.10. Structure.....	25
1.4.11. Budgets annexes.....	26
1.4.12. Sections paramétrées par défaut.....	26
1.4.13. Autres sections.....	27
2. Traitements ENC: Correspondance des SA.....	28
2.1. Quand réaliser cette phase ?.....	29
2.2. Réaliser la correspondance manuellement.....	29
2.3. Réaliser la correspondance par import de fichier.....	30
3. Traitements ENC « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur.....	32
3.1. La génération du classeur et les éléments généraux.....	32
3.1.1. La génération du classeur.....	32
3.1.2. Les éléments généraux du classeur.....	33
3.1.3. Comment remplir le classeur ARCAH ? Saisie ou import.....	35
3.1.4. Les formats d'Import.....	36
3.2. Les onglets du classeur.....	36
3.2.1. Onglet « 1-DA » : les Données Administratives.....	36
3.2.2. Onglet « 1-ETPR » : les Equivalents Temps Plein Rémunérés.....	37
3.2.3. Onglet « 2-PC » : le plan comptable de l'étude.....	38
3.2.4. Onglet « 2-hono » : retraitements des honoraires.....	42
3.2.5. Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail.....	44
3.2.6. Onglet « 3-SA » : Affectations aux sections.....	46
3.2.7. Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles.....	48
3.2.8. Onglet « 5 » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins.....	49
3.2.9. Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours.....	52
3.2.10. Onglet « 7- champs » : ventilation de la logistique sur les champs d'activité.....	53
3.2.11. Onglet « 7-LOG » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC.....	54
3.2.12. Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA.....	55
3.2.13. Onglet « Contrôles ».....	56
4. Traitements ENC : export vers ARAMIS.....	58
4.1. SA actives / non actives par champ ENC.....	58
4.2. Exporter.....	59
5. Traitements ENC : envoi de l'ENC vers la plateforme.....	60
5.1. Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée.....	60
5.2. Paramétrage de la connexion à la plateforme.....	60
5.3. Envoi du panier vers la plateforme.....	62
6. Paramétrage de l'application, problèmes connus et support.....	62
6.1. Paramétrage de l'application.....	62
6.2. Travailler en réseau.....	63
6.3. Problèmes connus.....	64

6.3.1.	Au lancement de l'application .....	64
6.3.2.	A la connexion de la plateforme .....	64
6.4.	Support .....	65
	Annexe 1 : guide de lecture des rapports.....	66

## Copyright©

**Les droits d'auteur afférents au logiciel ARCA<sup>n</sup>H appartiennent à l'ATIH. Toute reproduction, adaptation et distribution du logiciel doit faire l'objet d'une autorisation formelle écrite préalable de la part de l'ATIH.**

## Préambule

Depuis 2014, le logiciel ARCA<sup>n</sup>H (Applicatif pour la Réalisation de la Comptabilité Analytique Hospitalière) devient l'outil unique permettant de remplir les études nationales de coût (ENC) quel que soit le champ concerné.

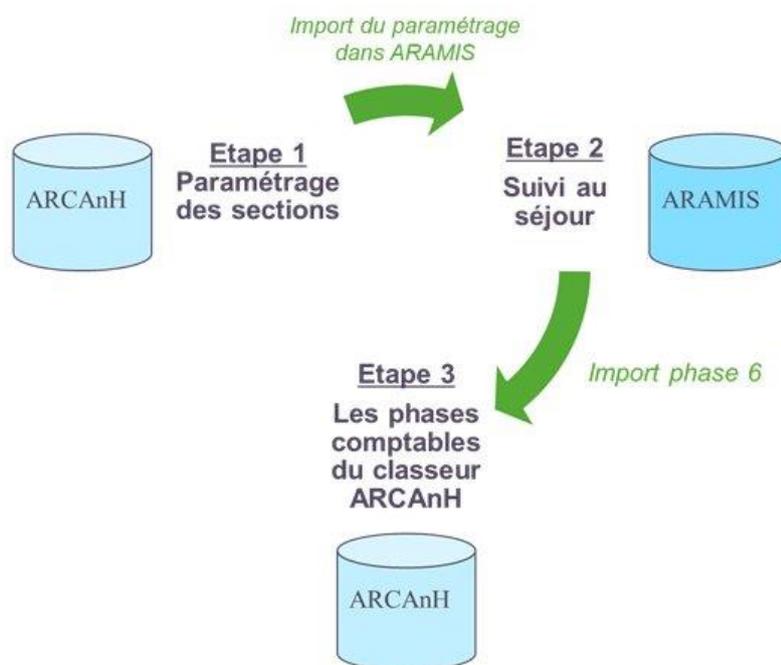
Le logiciel permet aux établissements réalisant plusieurs ENC de n'effectuer qu'un seul paramétrage et qu'un seul classeur permettant la réalisation des phases de comptabilité analytique.

De ce fait, dans le menu de gauche, vous verrez apparaître toutes les sections paramétrables possibles quelle que soit l'ENC MCO, SSR ou HAD.

Enfin, les terminologies de la phase paramétrage ont été modifiées afin de permettre un rapprochement, à terme, entre les outils de l'ENC et du RTC (Retraitements comptables pour les établissements DAF/ ex-DGF).

Le présent manuel est accessible depuis le logiciel en cliquant sur le menu d'aide.

Le lien entre les logiciels ENC ARCA<sup>n</sup>H et ARAMIS est décrit ci-dessous



L'utilisation du logiciel se compose de deux principales étapes :

- **L'étape de paramétrage** au cours de laquelle est défini le découpage analytique de l'établissement en sections. Ce découpage doit être réalisé conformément au guide méthodologique de l'ENC. Cette première phase doit être menée avec le plus grand soin afin de limiter les corrections ultérieures.
- La seconde étape consiste à réaliser, dans un tableur (classeur ENC) configuré selon les éléments du paramétrage, l'ensemble des **phases comptables** de la méthodologie ENC.

## Configuration requise

Avant d'installer le logiciel, assurez-vous que votre système est compatible avec les configurations suivantes :

Systèmes d'exploitation pris en charge <sup>(1)</sup> :

Windows 8, Windows 10

Windows Server 2012, Windows Server 2016, Windows Server 2019

<sup>(1)</sup> Liste des systèmes d'exploitation sur lesquels l'application a été testée.

**NB** : Nos applications sont toujours compatibles avec Windows 7 à ce jour. Cependant Microsoft ne le supportant plus, l'ATIH ne peut assurer la compatibilité totale au cas où des mises à jour de sécurité empêcheraient le bon fonctionnement de nos logiciels..

### Avertissement

Le compte « **Administrateur de la machine locale** » peut être nécessaire à l'installation du logiciel.

Pré-requis logiciel :

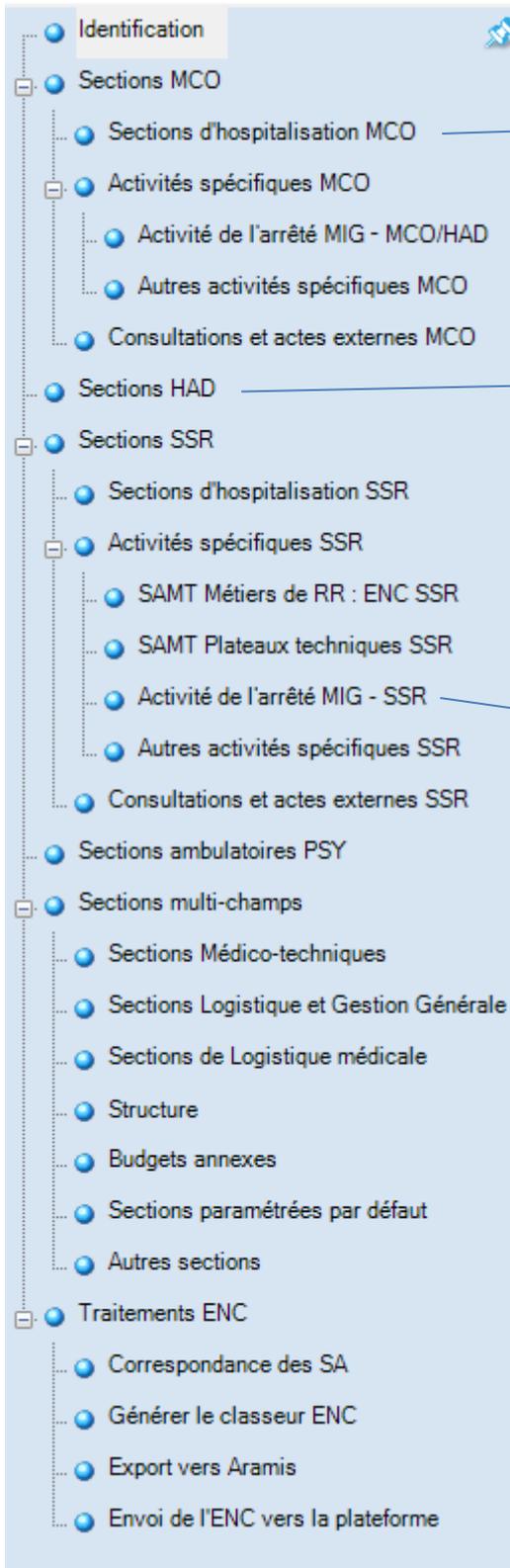
- Microsoft .NET Framework 4.6.1 (ou supérieur) :  
<https://www.microsoft.com/fr-fr/download/confirmation.aspx?id=49982>
- Excel 2007 (ou supérieur)
- Lecteur de fichier PDF (Acrobate Reader ou autre)

**ATTENTION** : le logiciel ARCANH est à usage local et ne doit pas être installé en réseau.

Les données du logiciel sont stockées par défaut sur le poste mais il est possible de modifier le répertoire de stockage. Pour cela, se référer au paragraphe « [Paramétrage du répertoire de données](#) ».

## Présentation générale du logiciel

Le logiciel s'ouvre sur une première fenêtre dont chaque rubrique est décrite ci-dessous. Elles seront détaillées dans la suite du manuel.



**Identification de l'établissement**

**Paramétrage des sections d'analyse cliniques de l'établissement**  
*A renseigner par les établissements participants à l'ENC MCO*

**Paramétrage des activités spécifiques de l'établissement**  
*A renseigner pour les établissements ayant une activité MCO et/ou HAD*

**Paramétrage des consultations MCO de l'établissement**  
*A renseigner pour tous les établissements ayant une activité MCO*

**Paramétrage des activités**  
*A renseigner pour les établissements participants à l'ENC HAD*

**Paramétrage des sections d'analyse de l'établissement**

- Cliniques
- Métiers de RR
- Plateaux techniques SSR
- Autres activités spécifiques SSR

*A renseigner pour les établissements participants à l'ENC SSR*

**Paramétrage des MIG SSR de l'établissement**  
*A renseigner pour tous les établissements ayant une activité SSR*

**Paramétrage des consultations SSR de l'établissement**  
*A renseigner pour les tous les établissements ayant une activité SSR*

**Paramétrage des autres sections d'analyse de l'établissement**  
*A renseigner par tous les établissements, tous champs*

Le paramétrage des budgets annexes est inaccessible pour les établissements ex-OQN et OQN

Toutes les autres sections sont paramétrées dans le classeur ARCANH, un typage d'un certain nombre de sections est à faire par l'établissement.

**Traitement possible une fois le paramétrage effectué :**

- Correspondance des codes SA entre deux campagnes
- Générer le classeur ARCANH afin de réaliser les étapes comptables
- Générer le fichier de paramétrage nécessaire au logiciel ARAMIS
- Envoi des données vers la plateforme

## 1. Paramétrage

Le paramétrage est l'étape préalable à la réalisation des phases comptables via le classeur du tableur. Il consiste à :

- Renseigner les données d'identification ;
- Définir la liste complète des sections d'analyse ;
- Définir la liste des autres sections (logistique médicale, activités hors ENC, MIG, budgets annexes).

Il est ensuite possible de générer le fichier à importer dans le logiciel ARAMIS en réalisant l'export vers ARAMIS (voir ci-dessous).

### 1.1. Les fonctionnalités disponibles

 : Ce bouton permet d'ajouter manuellement une ligne dans la table

 : Après avoir sélectionné une ligne dans la table, ce bouton permet de la supprimer

 : Après avoir saisi manuellement les données, ce bouton permet d'enregistrer les données

 : Annule les modifications de l'établissement en cours d'ajout / modification

 : Ce bouton permet

- de générer une version html et csv de la liste paramétrée en cliquant sur 
- d'imprimer la liste paramétrée en cliquant sur 

 : Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Lors de la saisie des champs ou à l'importation, le logiciel vérifie le format des données. Si le logiciel détecte une anomalie, un rapport d'erreur s'ouvre.

Les messages d'erreur les plus courants sont décrits et expliqués en annexe 1.

Des contrôles sont notamment effectués sur :

- Le nombre de champs et/ou leur séparation par un point-virgule
- La validité des codes des sections
- L'utilisation du point ou de la virgule comme séparateur de décimales

## 1.2. Les formats d'imports

L'ensemble des formats d'imports sont décrits dans le « [guide des outils](#) » publié sur le site de l'ATIH dans la rubrique Information sur les coûts / ENC/ Documentation.

Ce guide indique notamment que les données peuvent être importées sous le format suivant :

- Tous les fichiers sont au format texte (.txt ou .csv).
- Le nom des fichiers à fournir en entrée des logiciels ARCAH-ENC et ARAMIS n'est pas imposé.
- Le séparateur de champs est le « ; ».
- Les montants en euros peuvent contenir des décimales. Le « . » et le « , » sont acceptés pour les décimales.
- Les numéros de SA sont à transmettre sans les points (exemple : 934.792.2 doit apparaître dans les fichiers en 9347922).
- Selon les fichiers, pour une valeur manquante, le champ peut être mis à vide. Si cette valeur figure entre 2 champs, mettre 2 points virgules consécutifs.
- Les dates sont au format JJMMAAAA ou JJ/MM/AAAA ou JJ-MM-AAAA

### 1.3. Identification et gestion des établissements

La fenêtre « **Identification** » se présente sous la forme suivante :

**Identification et gestion des établissements**

Liste des établissements :

Finess	Raison sociale	Année	Etablissement en cours
991156027	HOPITAL TEST DGF	2020	<input checked="" type="checkbox"/>
992156026	Clinique TEST	2020	<input type="checkbox"/>
992156026	Clinique TEST	2021	<input type="checkbox"/>

Ajouter Supprimer

Données administratives

Finess: 991156027 Année: 2020 Créer l'année 2021

Raison Sociale: HOPITAL TEST DGF

Public ex-DG / DAF

Définir en tant qu'établissement courant

NOTE : Pour les établissements réalisant le RTC, les fichiers d'import du découpage analytique réalisés pour l'ENC, peuvent être utilisés dans le logiciel ARCANH RTC, sous réserve de la disponibilité des clés de répartitions des fonctions auxiliaires sur les fonctions définitives. Pour plus de précisions, veuillez vous référer au manuel du logiciel ARCANH RTC.

Quelles sont les activités sanitaires exercées au sein de votre établissement?

MCO  SSR  HAD  PSY

A quelle ENC participez-vous ?

MCO  SSR  HAD

Importer du paramétrage de l'année 2019 Rapport du dernier import

Valider

**Callouts:**

- Liste des établissements paramétrés
- Saisir le numéro FINESS de l'établissement
- L'année des données traitées est pré-remplie
- Renseigner la raison sociale de l'établissement
- Sélectionner le statut de l'établissement
- Après l'avoir sélectionné parmi les établissements paramétrés, permet de choisir l'établissement sur lequel on souhaite travailler
- Permet d'importer son paramétrage N-1 récupéré sur la plateforme e-ENC dans la rubrique « restitutions propres à l'étabt » Chaque nouvel import supprime complètement l'ancien
- Activités de l'établissement à cocher. Plusieurs coches sont possibles.
- ENC réalisée à cocher. Plusieurs coches sont possibles.

**Ajouter** Pour paramétrer un nouvel établissement, cliquez sur **Ajouter**. Une nouvelle ligne apparaît alors dans la liste des établissements et vous pouvez renseigner les différents éléments d'identification à partir de la partie basse de la fenêtre.

**Valider** Lorsque tous les éléments sont renseignés, vous pouvez alors cliquer sur **Valider** pour enregistrer le paramétrage de l'établissement.

Si vous travaillez sur plusieurs établissements, il faut effectuer la même manipulation que précédemment.

**Définir en tant qu'établissement courant** Vous pouvez alors sélectionner l'établissement sur lequel vous souhaitez travailler en le sélectionnant dans la liste des établissements paramétrés et en cliquant sur **Définir en tant qu'établissement courant**.

## 1.4. Paramétrage des sections

### 1.4.1. Sections d'hospitalisation MCO

La fenêtre se présente sous la forme suivante :

**Sections d'hospitalisation MCO**

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Mode Prise en charge
933314	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)	Hospitalisation complète
934111100	Médecine polyvalente/neuro	Hospitalisation complète
934111114	Médecine polyvalente non programmée/Dermato/Neuro	Hospitalisation complète
934111121	Médecine HDJ	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
934111130	UTHA	Hospitalisation complète
93411130	Maladies infectieuses	Hospitalisation complète
93412000	Pédiatrie HC	Hospitalisation complète
93412001	Pédiatrie HJ	Hospitalisation de Jour-Nuit (Bilan compris)
93412144	Néonatalogie	Hospitalisation complète
93413164	Endocrinologie, Diabétologie, Nutrition métabolisme	Hospitalisation complète

Buttons: Ajouter, Supprimer, Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93 3314

Suffixe: [ ]

Mode de prise en charge: Hospitalisation complète

Libellé officiel: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) (1)

Libellé saisi: Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie) (2)

Buttons: Valider, Annuler

Callouts:

- Sélection d'une ligne pour suppression ou modification
- Affichage des sections déjà paramétrées
- Importer la liste des SAC sous forme de fichier « txt »
- Supprimer la SAC
- Ajouter une SAC
- Le mode de prise en charge doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA
- Enregistrer les données saisies
- Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

**Le mode de prise en charge** doit correspondre au type d'activité réalisée au sein de la SA.

Le nombre maximal de SAC pouvant être créées est de 200.

## 1.4.2. Activités spécifiques MCO

### 1.4.2.1 Activités de l'arrêté MIG-MCO/HAD

Il s'agit de définir la liste des Missions d'Intérêt Général dont l'établissement a été attributaire (exclure les AC).

**La liste détaillée des Missions d'intérêt Général** et leur traitement sont indiqués dans un dossier Zip intitulé « Liste des missions d'intérêt général (MIG) » à télécharger sur le site de l'ATIH :

Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC MCO>ENC MCO données N

**Activité de l'arrêté MIG – MCO/HAD**

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elles dans le classeur.

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Imputation en 3-SA
T02	Unités hospitalières sécurisées interrégionales (UHSI)	Charges partielles sur les sections MIG
T03	Unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP, ex UCSA)	Sections MIG
E02	Financement des études médicales	Imputations sur les SA consommatri...

Nb de sections : 3

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA: E02 Libellé officiel: Financement des études médicales **1**

Suffixe interne: Saisi: Financement des études médicales **2**

Valider Annuler

Pour chaque section, la colonne indique sur quelle SA imputer la MIG

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SA MIG MCO/HAD :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse mig sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Les établissements ne réalisant que l'ENC SSR mais ayant une activité MCO/HAD doivent regrouper toutes les MIG MCO/HAD dont ils bénéficient dans la SA MIG\_MCOHAD\_horsENC qui doit donc être paramétrée.

Le nombre maximal de SA MIG MCO/HAD pouvant être créées est de 215 (dont 25 avec « Imputations sur les SA consommatriques »)

### 1.4.2.2 Autres activités spécifiques MCO

Il s'agit de cocher RECH - Activités de recherche financées hors MIG (INSERM, CNRS, collectivités locales...) si l'établissement est concerné.

**Autres activités spécifiques MCO**

Il faut paramétrer toutes les activités spécifiques de votre établissement. Une colonne vous informe du traitement de chacune d'entre elle dans le classeur.

Autres activités spécifiques MCO

Code	Libellé	Imputation dans le classeur Arcanh en 3-SA
<input type="checkbox"/> RECH	Activités de recherche financées hors MIG (INSERM, CNRS, collectivités locales...)	Sections MIG



### 1.4.2.3 Consultations et actes externes MCO

La fenêtre se présente sous la forme suivante :

**Consultations et actes externes MCO**

**Gestion des sections de Consultations et actes externes MCO**

Je n'ai pas de section de Consultations et actes externes MCO  
 Je souhaite regrouper les consultations MCO sur la section générale « 9346-93479 »  
 Je souhaite détailler les sections de Consultations et actes externes MCO

**Consultations et actes externes MCO - Détail**

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
9346113	Consult_Maladies infectieuses
93464	Consult_d'anesthésiologie

Nb de sections : 2



Saisie des sections

Racine SA: 9346 | 113 | Libellé officiel: Consult\_Maladies infectieuses **1**  
 Suffixe interne: | Libellé saisi: Consult\_Maladies infectieuses **2**

Le choix se fait dans un premier temps avec une coche, pour déclarer l'absence d'activité consultations MCO, le choix de déclarer ces activités dans une seule section « chapeau » ou le choix de déclarer ces activités dans des sections d'analyse détaillées.

Pour ce dernier choix, deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage détaillé des SA consultations :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse consultation MCO sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 150.

#### 1.4.3. Sections HAD

La fenêtre « Sections Intervenant » se présente sous la forme suivante :

0

### Sections Intervenants : ENC HAD

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Type d'intervenant	Suivi au séjour
935310202	Médecin - 2	Personnel libéral	Suivi des montants
935310221	Infirmier - 1	Personnel salarié	Suivi des minutes
935310222	Infirmier - 2	Personnel libéral	Suivi des montants
935310223	Infirmier - 3	Personnel intérimaire	Suivi des minutes
935310224	Infirmier - 4	Personnel mis à disposition	Suivi des minutes
935310231	Aide-soignant - 1	Personnel salarié	Suivi des montants
935310233	Aide-soignant - 3	Personnel intérimaire	Suivi des minutes
935310234	Aide-soignant - 4	Personnel mis à disposition	Suivi des minutes
935310241	Masseur-kinésithérapeute - 1	Personnel salarié	Suivi des minutes
935310242	Masseur-kinésithérapeute - 2	Personnel libéral	Suivi des montants

Nb de sections : 20

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

1 Ajouter/Supprimer une section Intervenant

Racine SA 935310 Libellé officiel Médecin 2

Suffixe 2 Libellé saisi Médecin - 2

Type d'intervenant :  Personnel salarié  Personnel libéral  Personnel Intérimaire  Personnel mis à disposition

Suivi au séjour :  Suivi des minutes  Suivi des montants

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Suffixe au choix facultatif.

Enregistrer les données saisies

Coche du type d'intervenant. Pour le personnel intérimaire et le personnel mis à disposition, vous devez déclarer quelle est la nature du suivi au séjour effectué (recueil des minutes ou des montants).

Importer la liste des Intervenants sous forme de fichier « .txt »

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des intervenants :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, il vous faut choisir la racine du code de la SA (liste fermée qui apparaît en cliquant sur le code). Le libellé officiel ① se renseigne automatiquement en conformité avec le code SA saisi.

Vous avez la possibilité de saisir :

- un suffixe complétant la racine de la SA. Ce suffixe a pour vocation première de distinguer, au sein d'un même type d'intervenant, le fait qu'il soit salarié, libéral, intérimaire ou vacataire.
- un libellé différent du libellé officiel ②.

Les codes de la section d'analyse Intervenant HAD sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Le choix entre salarié, libéral, intérimaire ou mis à disposition s'effectue pour chaque SA créée. Pour le personnel intérimaire et le personnel mis à disposition, vous devez déclarer quelle est la nature du suivi au séjour effectué (recueil des minutes ou des montants).

Le nombre maximal de SA Intervenant HAD pouvant être créées est de 40.

#### 1.4.4. Sections d'hospitalisation SSR

La fenêtre « SAC » se présente sous la forme suivante :

**Sections d'hospitalisation SSR**

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
93451112	Affections de l'appareil locomoteur adultes hospitalisation complète indifférenciée
93451212	Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète indifférenciée
93452212	SSR polyvalent adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7)
93452215	Affections autres adultes hospitalisation de jour
93452217	Affections autres adultes hospitalisation pour traitements et cures ambulatoires
93452222	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation complète indifférenciée
93452225	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation de jour
93452227	Affections autres adolescents (entre 6 et 17 ans)/ hospitalisation pour traitements et cures ambulat...

Ajouter   Supprimer   Importer

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAC sous forme de fichier « .txt »

Saisie des sections

Racine SA    Libellé officiel 
  
 Suffixe    Libellé saisi

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Suffixe au choix facultatif.

1

2

Valider   Annuler

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAC :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse clinique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SAC SSR pouvant être créées est de 40.

## 1.4.5. Activités spécifiques SSR

### 1.4.5.1 SAMT Métiers de RR : ENC SSR

**SAMT Métiers de RR : ENC SSR**

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Type d'intervenant
93272001	Médecin	Salarié
93272101	Infirmier	Salarié
93272201	Masseurs kinésithérapeute	Salarié
93272203	Orthophoniste	Libéral hors vacataire
9327220497	Orthoptiste	Vacataire, intérimaire ou mis à disposition
9327220597	Diététicien	Salarié
93272206	Ergothérapeute	Vacataire, intérimaire ou mis à disposition
93272207	Psychomotricien	Libéral hors vacataire
93272208	Neuropsychologue	Salarié
93272302	Assistant de service social	Libéral hors vacataire

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA 93272 001 **1** Libellé officiel Médecin  
 Suffixe Libellé saisi Médecin **2**  
 Type d'intervenant Salarié

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)  
 Suffixe au choix facultatif.  
 Zone de recherche (menu déroulant) : choisir le type d'intervenant

Importation de la liste des SAMT Métier de RR sous forme de fichier « .txt »

Affichage des sections déjà paramétrées

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT métiers de RR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de SAMT Métier de RR sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le type d'intervenant de RR est choisi dans la liste déroulante :

- Salarié,
- Libéral hors vacataire,
- Vacataire, intérimaire ou mis à disposition,
- Comète

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 40.

### 1.4.5.2 SAMT Plateaux techniques SSR : ENC SSR

**SAMT Plateaux techniques SSR**

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
9327111	Espace d'ergothérapie
9327121	Informatique thérapeutique pour troubles du langage, systèmes de synthèse vocale,...
9327131	Salle d'orthoptie
9327141	Cuisine éducative
9327151	Locaux de simulation de logement
9327152	Appartement d'autonomie
9327161	Appareil d'isocinétisme
9327162	Laboratoire d'analyse du mouvement, de l'équilibre et de la marche
9327167	Stabilométrie
9327171	Électrostimulation fonctionnelle

Ajouter Supprimer Importer

Sélection d'une ligne pour suppression ou modification

Affichage des sections déjà paramétrées

Importer la liste des SAMT Plateaux techniques SSR sous forme de fichier « .txt »

Saisie des sections

Racine SA  Libellé officiel Act-spé-SSR: Espace d'ergothérapie **1**

Suffixe  Libellé saisi Espace d'ergothérapie **2**

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Suffixe au choix facultatif.

Valider Annuler

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT plateaux techniques spécialisés SSR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de SAMT Plateaux techniques SSR sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 90 dont 10 de Balnéothérapie.

### 1.4.5.3 Activité de l'arrêté MIG SSR

La fenêtre permettant la saisie des MIG SSR se présente sous la forme suivante :

**MIG SSR**  
Cocher les MIG SSR de votre établissement.

MIG SSR

Code	Libellé	Imputation dans le classeur ArcanH
<input type="checkbox"/> MIG_SSR_horsENC	MIG et MERRI variables SSR ne concernant pas le périmètre d'activité déclaré dans l'E...	
<input type="checkbox"/> V01	Scolarisation des enfants hospitalisés en SSR	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V02	Réinsertion professionnelle en soins de suite et de réadaptation (COMETE)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V03	Consultations d'évaluation pluriprofessionnelle post Accident Vasculaire Cérébral (AVC)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V04	La rémunération des internes en stage hospitalier	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> V05	L'effort d'expertise des établissements	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V06	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche clinique...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V07	Les projets de recherche entrant dans le programme de recherche sur la performanc...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V08	Les projets de recherche entrant dans le programme hospitalier de recherche infirmière...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V09	Les programmes de recherche médico-économique (PRME)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V10	Hyperspécialisation	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> V11	La rémunération, les charges sociales des personnels mis à disposition auprès des org...	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V12	Les équipes mobiles en SSR	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections MIG
<input type="checkbox"/> V13	Unités cognitivo-comportementales en SSR	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> V14	Plateaux techniques spécialisés (PTS)	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices
<input type="checkbox"/> V15	Ateliers d'appareillage	Charges à imputer en Phase 3-SA sur les sections consommatrices

Tout cocher
 




Il s'agit également de définir la liste des Missions d'Intérêt Général SSR dont l'établissement a été attributaire.

Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections des Missions d'Intérêt Général SSR, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

L'import de la liste est possible (cf. introduction de la partie 1).

Pour les établissements ne réalisant que l'**ENC MCO et/ou HAD** mais ayant une activité SSR, ils doivent regrouper toutes les activités spécifiques dont ils bénéficient dans la SA MIG\_SSR\_horsENC qui doit donc être cochée.

**MIG SSR**  
Cocher les MIG SSR de votre établissement.

MIG SSR

Code	Libellé
<input checked="" type="checkbox"/> MIG_SSR_horsENC	MIG et MERRI variables SSR ne concernant pas le périmètre d'activité déclaré dans l'ENC

### 1.4.5.4 Autres activités spécifiques SSR

La fenêtre permettant la saisie des activités spécifiques SSR se présente sous la forme suivante :

### Autres activités spécifiques SSR

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Mode de fonctionnement
936611	Ateliers d'appareillage et de confection	Interne
936612	Parc de matériel roulant	Externe
936613	Suivi pré ou post hospitalisation	

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA : 936611

Libellé officiel : Ateliers d'appareillage et de confection **1**

Suffixe :

Libellé saisi : Ateliers d'appareillage et de confection **2**

Mode de fonctionnement :  Interne  Externe

Choix de mode de fonctionnement

Suffixe au choix facultatif.

Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant)

Valider Annuler

Il s'agit de définir si vous avez une activité « Parc de matériel roulant », « Atelier d'appareillage et de confection » et « Suivi pré ou post hospitalisation » pour le champ SSR.

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des Autres activités spécifiques SSR :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de section d'analyse spécifique SSR sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse, à l'exception de la SA « Suivi Pré ou post hospitalisation ».

Le mode de fonctionnement de la SA doit être sélectionné pour Atelier d'appareillage et de confection et Parc de matériel roulant : Interne ou externe.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de :

- 5 pour la SA 936611. Ateliers d'appareillage et de confection
- 5 pour les SA 936612 Parc de matériel roulant
- 1 pour la SA 936613 Suivi pré ou post hospitalisation

### 1.4.5.5 Consultations et actes externes SSR

La fenêtre se présente sous la forme suivante :

#### Consultations et actes externes SSR

**Gestion des sections de Consultations et actes externes SSR**

Je n'ai pas de section de Consultations et actes externes SSR  
 Je souhaite regrouper les consultations SSR sur la section générale « 93472 »  
 Je souhaite détailler les sections de Consultations et actes externes SSR

---

#### Consultations et actes externes SSR - Détail

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé
9347211	Consultations SSR - adultes
9347212	Consultations SSR - enfant et adolescents

*Nb de sections : 2*

---

Saisie des sections

Racine SA	9347	211	Libellé officiel	Consultations SSR - adultes
Suffixe interne			Libellé saisi	Consultations SSR - adultes

Le choix se fait dans un premier temps avec une coche, pour déclarer l'absence d'activité consultations SSR, le choix de déclarer ces activités dans une seule section « chapeau » ou le choix de déclarer ces activités dans des sections d'analyse détaillées.

Pour ce dernier choix, deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage détaillé des SA consultations :

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf. introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse consultations SSR sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

Le nombre maximal de SA pouvant être créées est de 10.

#### 1.4.6. Sections ambulatoires PSY

Cette fenêtre n'est accessible que si l'activité Psychiatrie a été cochée dans le menu Identification.

La fenêtre Section ambulatoires PSY se présente sous la forme suivante :

**Sections ambulatoires PSY**

Si vous avez de l'activité ambulatoire PSY, cochez la case ci-dessous.

Sections ambulatoires PSY

Code	Libellé
<input checked="" type="checkbox"/> 93471	Ambulatoire psychiatrique

Valider    Annuler    Importer    

Il s'agit de définir si vous avez une activité « Ambulatoire PSY » en cochant la case concernée.

Après avoir coché  l'activité, cliquer sur **Valider**. Un message « Données enregistrées avec succès » apparaît.

### 1.4.7. Sections médico-techniques

**Sections médico-techniques**

Liste des sections paramétrées

Code SA	Libellé	Nature d'UO	Mode de fonctionnement
932111	Accueil et Traitement des Urgences - Structure des Urgences Décret 2006-577	Passage	Interne
9321143	Urgences Gynécologie-Obstétrique	Passage	Interne
932211	SMUR terrestre	Demi-heure	Interne
932212	SMUR aérien	Minute	Interne
93231	Laboratoire général	B	Interne
9323121	Laboratoire général - 21	Montant_ST	Sous-Traitance
9323122	Laboratoire général - 22	Montant_ST	Sous-Traitance
9323123	Laboratoire général - 23	Montant_ST	Sous-Traitance
93232	Anatomo-Cyto-Pathologie	Valorisation_Euro	Interne

Ajouter Supprimer Importer

Saisie des sections

Racine SA: 93 2111 Libellé officiel: Accueil et Traitement des Urgences - Structure des Urgences Décret 2006-577 (1)

Suffixe: Nature de l'UO: Passage Libellé saisi: Accueil et Traitement des Urgences - Structure des Urgences Décret 2006-577 (2)

Mode de prise en charge:
   
 Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire
   
 Non dédié à l'ambulatoire
   
 Non concerné

Mode de fonctionnement:
   
 Interne
   
 Sous-traitance
   
 Groupements

Annuler

Annotations:
   
Sélection d'une ligne pour suppression ou modification (pointe vers la table)
   
Affichage des sections déjà paramétrées (pointe vers la table)
   
Zone de recherche dans l'arbre analytique (menu déroulant) (pointe vers le menu déroulant)
   
Importer la liste des SAMT sous forme de fichier (pointe vers le bouton Importer)
   
Liste déroulante, avec saisie libre possible pour certaines SAMT (pointe vers le menu déroulant)
   
Suffixe au choix facultatif. (pointe vers le champ Suffixe)
   
Le mode de prise en charge et le mode de fonctionnement doivent être cochés (pointe vers les boutons radio)

Deux méthodes peuvent être utilisées pour le paramétrage des SAMT:

- L'import d'un fichier texte en cliquant sur **Importer** (cf introduction de la partie 1)
- La saisie manuelle en cliquant sur **Ajouter** puis sur **Valider** après avoir renseigné les différents champs de saisie.

En cas de saisie manuelle, le libellé officiel **1** et le libellé **2** se renseignent automatiquement en conformité avec le code SA saisi. Le cas échéant, seul le libellé **2** peut être modifié et remplacé par un libellé propre à l'établissement.

Les codes de la section d'analyse médico-technique sont ceux tels qu'ils figurent dans l'arbre analytique en annexe 1 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible de rajouter un suffixe numérique à ce code afin de décliner une activité en plusieurs sections d'analyse.

La nature de l'UO est renseignée par défaut mais peut être modifiée.

Le mode de prise en charge de la SAMT et le mode de fonctionnement doivent être cochés.  
 3 mode de prise en charge : Dédié à la prise en charge des patients hospitalisés en chirurgie ambulatoire/Non dédié à l'ambulatoire/Non concerné  
 3 modes de fonctionnement de la SAMT : Interne/Sous-traitance/Groupements

Le nombre maximal de SAMT pouvant être créées est de 360 dont 120 de SAMT « générales », 30 de SAMT Urgences, 20 de SAMT SMUR et 120 de SAMT Dialyse, 100 de SAMT Radiothérapie.

#### 1.4.8. Sections Logistique et Gestion Générale

**Sections Logistique et Gestion Générale**

Les sections suivantes sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH.

Code	Libellé	Mode de fonctionnement
<input checked="" type="checkbox"/> 931110	Services administratifs à caractère général (hors service mortuaire ...)	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 931114	Service mortuaire et Morgue	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 931112	Services administratifs liés au personnel	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 931113	Accueil et gestion des malades	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 931115	Département du service d'information médicale	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 931116	Services hôteliers	Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-t...)
<input checked="" type="checkbox"/> 931171	Brancardage et transport pédestre	Centralisé
<input checked="" type="checkbox"/> 931172	Transport motorisé (ambulance...)	Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-t...)
<input checked="" type="checkbox"/> 931118	Entretien-maintenance	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 931119	Hôtel hospitalier	Groupement
<input checked="" type="checkbox"/> 9313	Restauration	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 9314	Blanchisserie	Totalement sous-traitée

**Direction des Systèmes d'Information (DSI)**

DSI (1 seule section : 931.14) Mode de fonctionnement :   
 OU   
 DSI - Routine / DSI - Projet (2 sections)

DSI - Routine (931.141) Mode de fonctionnement :   
 DSI - Projet (931.142) Mode de fonctionnement :

Les sections Logistiques et Gestion Générale sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAH. Chacune des sections doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante.

- Pour toutes sections (hors Brancardage et transport pédestre) :
  - o Non Concerné,
  - o Totalement internalisée,
  - o Totalement sous-traitée,
  - o Partiellement sous-traitée (une partie du processus est sous-traité),
  - o Groupement.
- Section Brancardage et transport pédestre :
  - o Non concerné,
  - o Centralisé,
  - o Décentralisé,
  - o Mixte.

Pour la LGG DSI, l'établissement doit choisir entre la section « chapeau » ou un découpage plus fin en DSI-Routine + DSI-Projet (ceci afin de permettre le calcul et la comparaison d'un coût d'UO à périmètre identique).

### 1.4.9. Sections Logistique Médicale

**Sections de Logistique médicale**

Code	Libellé	Mode de fonctionnement
<input checked="" type="checkbox"/> 9362	Stérilisation	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 9364	Génie Biomédical	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 9365	Hygiène hospitalière et vigilances	Totalement internalisée
<input checked="" type="checkbox"/> 9367	Autre logistique médicale	Totalement sous-traitée

**Pharmacie**

Pharmacie - 1 seule section chapeau : 936.1  
 OU  
 Pharmacie - découpage en 2 sections

Hors Reconstitution et délivrance de chimiothérapies (936.11)

Reconstitution et délivrance des chimiothérapies (936.13)

Modes de fonctionnement :

NOTE :  
Le chapeau 936.1 ne doit être utilisé que pour les établissements qui ont de la chimio et qui ne peuvent pas faire la distinction chimio/hors chimio.

Les sections de Logistique Médicale sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAAnH. Chacune des sections doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante parmi les suivantes :

- Non concerné,
- Totalement internalisée,
- Totalement sous-traitée,
- Partiellement sous-traitée,
- Groupement.

Pour la LM Pharmacie, l'établissement doit choisir son découpage analytique (ceci afin de permettre le calcul et la comparaison d'un coût d'UO à périmètre identique) :

- L'établissement n'est pas concerné par l'activité de « reconstitution et délivrance de chimiothérapies » => choix de la SA 936.11 Pharmacie Hors reconstitution et délivrance de chimiothérapies »
- L'établissement est concerné par l'activité de « reconstitution et délivrance de chimiothérapie »
  - o L'établissement sait identifier les charges de « reconstitution et délivrance de chimiothérapies » => choix des deux SA 936.11 Pharmacie Hors reconstitution et délivrance de chimiothérapies » + 936.13 Pharmacie Hors reconstitution et délivrance de chimiothérapies »
  - o L'établissement ne sait pas identifier les charges de « reconstitution et délivrance de chimiothérapies » => Choix de la SA « chapeau » 936.1 Pharmacie.

#### 1.4.10. Structure

**Sections de Structure**

	Code	Libellé	Mode de fonctionnement
<input checked="" type="checkbox"/>	9381	Structure financière	
<input checked="" type="checkbox"/>	9382	Structure immobilière	Locataire <input type="text"/>

Les sections de Structure sont ouvertes automatiquement dans le classeur ARCAAnH. La section Structure immobilière doit être typée en choisissant une modalité dans la liste déroulante parmi les suivantes :

- Locataire
- Propriétaire
- Mixte

#### 1.4.11. Budgets annexes

**Remarque :** ce chapitre ne concerne que les établissements DAF/ ex-DG.

Il s'agit de définir la liste des budgets annexes de l'établissement.

**Budgets annexes**

Budgets annexes

Code	Libellé
<input type="checkbox"/> A	DNA et SIC - Dotation non affectée (DNA) et services industriels et commerciaux (SIC)
<input checked="" type="checkbox"/> B	USLD - Unités de soins de longue durée (USLD)
<input checked="" type="checkbox"/> C	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et sages-femmes
<input checked="" type="checkbox"/> E	EHPAD : Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
<input checked="" type="checkbox"/> G	Groupements Hospitaliers de Territoire - EPS support
<input type="checkbox"/> J	Maisons de retraite
<input checked="" type="checkbox"/> L	CAT social - Centres d'aide par le travail - activité sociale
<input type="checkbox"/> M	CAT prod et com - Centres d'aide par le travail - activités de production et de commercialisation
<input type="checkbox"/> N	SSIAD - Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
<input checked="" type="checkbox"/> P	L321-1 CASF - Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Tout cocher
 



Pour ajouter une section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous avez sélectionné l'ensemble de vos sections Budgets annexes, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

Une coche « Tout cocher » permet de définir toutes les sections.

#### 1.4.12. Sections paramétrées par défaut

Certaines sections sont non paramétrables et ouvertes automatiquement pour les établissements concernés dans le classeur ARCANH. Cet écran permet d'en informer les établissements de façon synthétique.

Les sections concernées sont celles des activités subsidiaires, des activités hors ENC, des Redevances, et des sections HAD.

### Sections paramétrées par défaut

Les sections suivantes sont non paramétrables et ouvertes automatiquement en colonne dans le classeur ARCAH

#### Activités subsidiaires

Code	Libellé
ACT_SUBSID1	Rétrocession de médicaments
ACT_SUBSID2	Mise à disposition de personnel facturé
ACT_SUBSID3	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants
ACT_SUBSID4	Autres ventes de biens et de services
ACT_SUBSID5	Refacturations aux groupements

#### Activités hors ENC

Code	Libellé
9341-9342-9343	Activité clinique MCO (hors ENC)
9344	Activité clinique Psy (hors ENC)
9345	Activité clinique SSR (hors ENC)
93531	Activité clinique HAD (hors ENC)
SAMT_HORS_ENC	Plateaux médico-techniques ne produisant pas pour l'ENC

#### Redevances

Code	Libellé
REDEV	Redevances des praticiens libéraux

#### Sections HAD

Code	Libellé
93531011	Continuité des soins
93531012	Charges au domicile du patient
93531014	Logistique dédiée au patient
93531015	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Médecin et Infirmier coordonnateurs
93531016	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Charges d'intervenants pour les temps de coordination
93531017	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Assistant social
93531018	Bilan, coordination médicale et sociale des soins – Personnel Autre

### 1.4.13. Autres sections

#### Autres sections Hors études

Autres sections Hors études

Code	Libellé
<input checked="" type="checkbox"/> 934-935AA	Autres activités hors études

Pour ajouter la section, cochez la case située sur la ligne correspondante.

Une fois que vous l'avez sélectionné, cliquez sur **Valider** pour l'enregistrer.

## 2. Traitements ENC : Correspondance des SA

Ce « transcodage » permet de faire une « correspondance » entre l'ancien découpage de l'établissement et le nouveau en cas de modification d'une année sur l'autre.  
Pas de distinction Racine/suffixe à faire.

Le remplissage est obligatoire. Grâce à cette correspondance, les comparaisons par SA dans les tableaux de contrôle de la plateforme restent possibles.

Seules les SAC, les SAMT, les SA activités spécifiques et les SA Consultations en écart entre N et N-1 sont concernées par cette correspondance. Les autres sections ont un code unique générique.

**Correspondance des sections si le découpage a changé entre 2019 et 2020**

Votre découpage a changé entre 2019 et 2020, vous devez indiquer la correspondance entre les anciens et les nouveaux numéros de SA.

Pour lancer la comparaison entre les 2 années, merci d'appuyer sur le bouton suivant « Contrôler / Valider »

**Correspondance manuelle à réaliser**

Saisie manuelle

Code SA 2019	Code SA 2020	SA 2020 à affecter
93421111 (SAC_MCO) - Ambulatoire	934212 (SAC_MCO) - Chirurgie générale avec fréquentation par...	932211 (SAMT) - SMUR terrestre
Non Concerné	936611 (ACTSPE_SSR) - Ateliers d'appareillage et de confection	9331 (SAMT) - Dialyse
Non Concerné	936612 (ACTSPE_SSR) - Parc de matériel roulant	933223 (SAMT) - Irradation sur machin...

**Nouvelles sections non prises en compte dans la correspondance. La section doit être vide pour poursuivre, donc il faudra forcément indiquer la correspondance pour ces sections**

Ajouter une ligne    Supprimer la ligne sélectionnée

Contrôler / Valider

Ou autre méthode : import d'un fichier de correspondance

**Import d'un fichier de correspondance**

Importer

**?** Annuler la saisie    Ce bouton réinitialise la correspondance qui est en cours de saisie. Cela peut être utile de repartir de zéro si vous avez des difficultés pour valider cette étape.

## 2.1. Quand réaliser cette phase ?

La correspondance ne peut être réalisée qu'à partir du moment où le paramétrage N est finalisé.

Si la correspondance n'a pas été réalisée, ou si la correspondance a été réalisée et est concernée par des contrôles bloquants, l'établissement ne pourra pas transmettre les données ARCAH. L'établissement pourra néanmoins générer le classeur.

## 2.2. Réaliser la correspondance manuellement

Le tableau affiche 2 colonnes :

- A gauche, la colonne pré-remplie des codes SA N-1 (ancien découpage) pour les SA n'existants pas l'année N,
  - A droite, la colonne code SA N (nouveau découpage) à compléter par menu déroulant.
- ⇒ La liste des code SA de l'ancien découpage est celui fourni par l'établissement dans l'ENC N-1.
- ⇒ La liste des code SA avec le nouveau découpage est celui saisi précédemment dans la phase paramétrage.

L'établissement doit remplir la colonne code SA 2020. Pour chaque ligne. 3 cas peuvent se présenter :

- La SA N-1 a une correspondance avec plusieurs codes SA N
  - Choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, la première SA N concernée, paramétrée précédemment
  - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis choisir, dans le menu déroulant de la colonne de gauche, la SA N-1, la créer autant de fois que nécessaire et choisir, dans le menu déroulant de la colonne de droite, les SA N concernées
- La SA N-1 de la colonne de gauche est supprimée en année N
  - Choisir le libellé « NC » dans la colonne de droite SA N
- La SA N de la colonne de droite est nouvelle en année N
  - Utiliser le bouton « Ajouter une ligne ». Puis Choisir le libellé « NC » dans la colonne de gauche SA N-1. Sélectionner dans la colonne de droite la SA nouvellement créée en N (s'aider de l'indication sur la droite « SA 2020 à affecter »).

Le bouton « Supprimer la ligne sélectionnée » permet de supprimer une ligne de correspondance si besoin.

Règle de remplissage :

- Toutes les SA N-1 doivent avoir une correspondance en année N (si la SA est supprimée, choisir le libellé « NC » pour N).
- Toutes les SA N doivent avoir une correspondance en année N-1 (si la SA correspond à une nouvelle activité en N, choisir le libellé « NC » pour N-1).

Une fois la correspondance manuelle effectuée, l'établissement doit cliquer sur :



Lance les contrôles

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILLÉE
CORR02	BLOQUANT	Correspondance manquante – Mettre « Non Concerné » si pas de correspondance	Si le champ Code SA N-1 ou Code SA N est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « Non Concerné ».
CORR07	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle	Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.
CORR08	BLOQUANT	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont une avec une correspondance « Non concerné »	Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N-1 et N » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

### 2.3. Réaliser la correspondance par import de fichier

L'établissement peut préparer sa correspondance à l'avance. Le format du fichier est décrit dans le document « Guide des outils de l'ENC » disponible sur le site de l'ATIH.



Ouvre l'explorateur Windows, importe le fichier et lance les contrôles.

Les contrôles réalisés sont les suivants :

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILLÉE
CORR01	BLOQUANT	2 champs attendus (Numéro section N-1 ; Numéro section N)	Si le fichier a plus de 2 « ; », le fichier est en anomalie.
CORR02	BLOQUANT	Correspondance manquante – Mettre « Non Concerné » si pas de correspondance	Si le champ Code SA N-1 ou Code SA N est manquante (champ vide), la ligne est en anomalie. Si l'établissement n'a pas de correspondance avec N-1 ou avec N, il doit indiquer « Non Concerné ».

CODE CONTRÔLE	BLOQUANT / NON BLOQUANT	LIBELLE	DESCRIPTION DETAILEE
CORR03	BLOQUANT	SA déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1	Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAH N-1. Les SA du fichier de correspondance manquantes par rapport au fichier des SA N-1 de l'ATIH sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR04	BLOQUANT	SA non déclarée(s) dans l'ENC N-1 mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N-1	Le test consiste à comparer les SA N-1 du fichier de correspondance avec les SA N-1 paramétrées dans ARCAH N-1. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA N-1 de l'ATIH sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement
CORR05	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N	Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAH N. Les SA du fichier de correspondance manquantes par rapport aux SA paramétrées dans ARCAH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR06	BLOQUANT	SA non paramétrée(s) dans l'ENC N mais présente(s) dans votre fichier dans le champ SA N	Le test consiste à comparer les SA N du fichier de correspondance avec les SA paramétrées dans ARCAH N. Les SA du fichier de correspondance en trop par rapport aux SA paramétrées dans ARCAH N sont en anomalie. La liste de ces SA sera listée à l'établissement.
CORR07	BLOQUANT	SA paramétrée(s) dans l'ENC N mais non affectée(s) dans votre saisie manuelle	Si une SA N n'a pas été affectée à au moins une SA N-1, la SA N est en anomalie.
CORR08	BLOQUANT	SA de l'ENC N déclarée plusieurs fois dont une avec une correspondance « Non concerné »	Si une SA N est déclarée plusieurs fois et qu'une des correspondances est « Non concerné », la SA N est en anomalie.

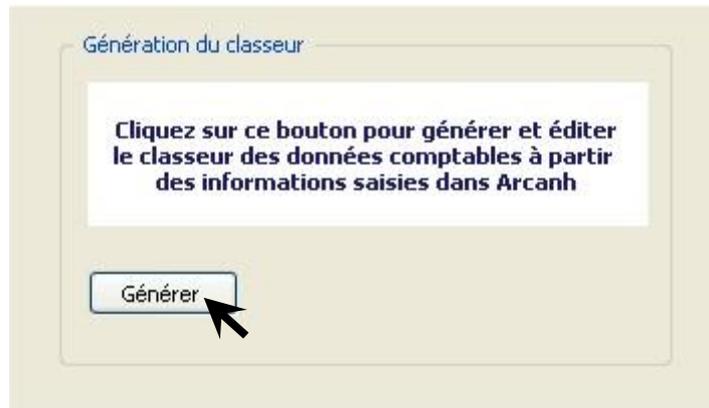
S'il n'y a pas d'erreur bloquante, le rapport « Evolution de la numérotation entre N et N-1 » est produit. Il permet d'avoir la synthèse de la correspondance.

### 3. Traitements ENC « Générer le classeur » : la réalisation des phases comptables dans le classeur

#### 3.1. La génération du classeur et les éléments généraux

##### 3.1.1. La génération du classeur

Pour générer le classeur permettant de réaliser les étapes comptables, cliquer sur **Générer le classeur** dans le menu du logiciel après avoir défini comme établissement courant (cf. § 1.3) l'établissement désiré, puis cliquer sur le bouton **Générer**.



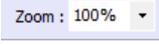
Le classeur conforme au paramétrage peut être généré dès lors que :

- la fenêtre d'identification a été dûment complétée ;
- au moins une SA a été identifiée ;

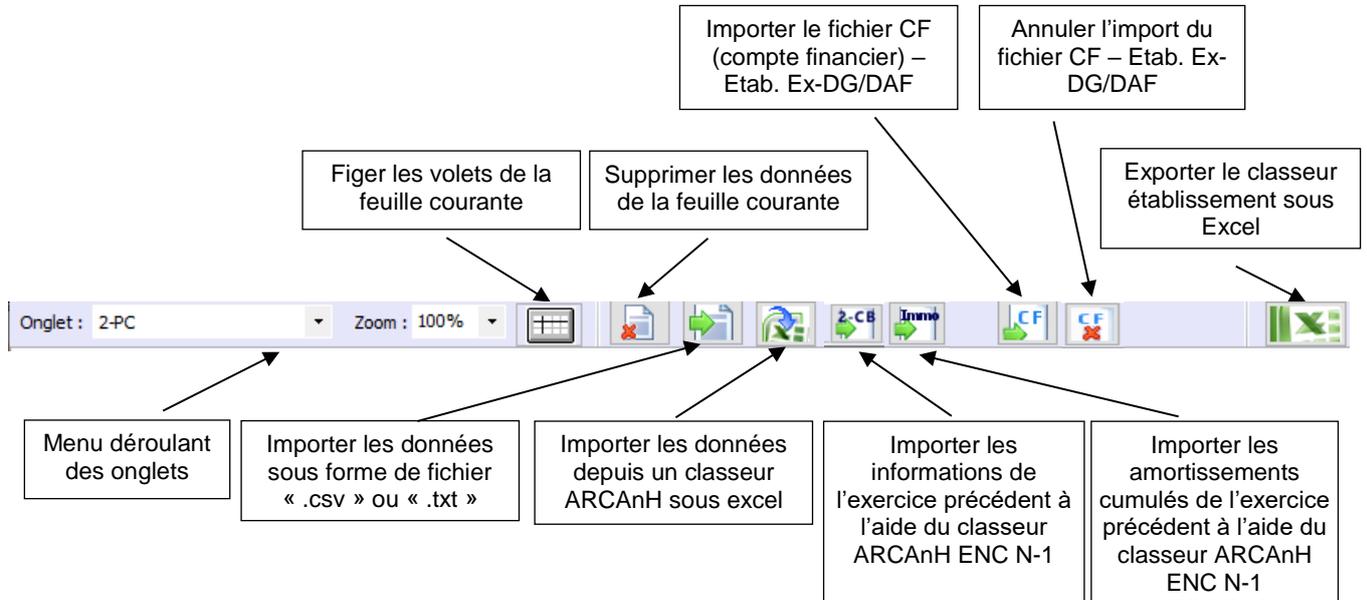
### 3.1.2. Les éléments généraux du classeur

Dans la partie basse du classeur, vous trouverez les différents onglets du classeur

Dans la partie haute du classeur, vous retrouvez les éléments suivants :

- Le numéro de version du classeur (qui est modifié lors de l'application d'une mise à jour)
- Les données d'identification de l'établissement (FINESS et raison sociale)
- Un menu déroulant permettant d'accéder aux différents onglets du classeur 
- Un zoom 
- Un bouton  permettant de figer les volets d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton  permettant de supprimer les données saisies d'une feuille courante du classeur.
- Un bouton  permettant de s'affranchir de la saisie manuelle par l'import de fichiers au format .txt ou csv  
NB : l'import complète ou efface/remplace les données préalablement saisies selon votre choix.
- Un bouton  permettant d'exporter le classeur courant en format EXCEL.
- Un bouton  permettant d'importer les données depuis un classeur EXCEL, qui doit présenter le même paramétrage et le même format (ie les onglets doivent avoir le même nom). L'ensemble des onglets sera importé par cette action et effacera toute la saisie précédente.
- Un bouton , actif uniquement pour l'onglet « 2-CB », permettant d'importer les informations de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAAnH ENC N-1 (Nature du bien, Désignation du bien, Valeur d'origine, Taux d'amortissement, Dotations antérieures aux amortissements)
- Un bouton , actif uniquement pour l'onglet « immo », permettant d'importer les amortissements cumulés de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAAnH ENC N-1
- Un bouton  permettant l'import du fichier CF (Compte Financier)
- Un bouton  permettant d'annuler l'import du fichier CF (Compte Financier)
- Un bouton **Enregistrer**

- Un bouton **Quitter** permettant de refermer le classeur avec la possibilité de ne pas enregistrer les éléments saisis



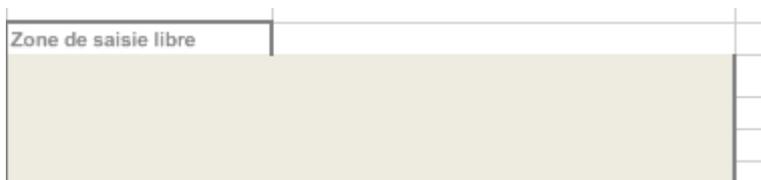
La partie basse du classeur comporte les éléments suivants :

- Les différents onglets des étapes comptables



- Un curseur permettant de se déplacer au sein des onglets

Les onglets « 2-PC » et « 3-SA » à « Immo » du classeur ARCANH bénéficient, à droite des données, de zones de saisie libres utilisables pour expliciter certaines opérations à l'attention du superviseur.



### 3.1.3. Comment remplir le classeur ARCAH ? Saisie ou import

Dans les différents onglets, les informations à renseigner peuvent l'être de deux manières :

- **soit en saisie manuelle directement dans le logiciel**

Dans tous les onglets :

- ✓ les cellules en  (beige) représentent les zones de saisie possibles ;
- ✓ les cellules en  (gris) sont interdites à la saisie et sont donc verrouillées ;
- ✓ les cellules en  (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;

Dans l'onglet « 3-SA » :

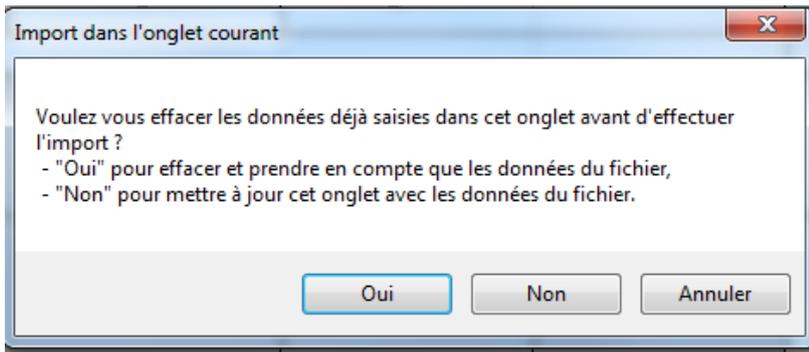
- ✓ les cellules en  (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée;

- **soit par import d'un fichier texte (.txt ou .csv)**



: Ce bouton permet d'importer des fichiers au format demandé **pour la phase comptable correspondant à l'onglet actif**. Il ouvre une fenêtre permettant la recherche du fichier dans les répertoires de l'ordinateur.

Vous pouvez choisir d'ajouter les données importées aux données déjà saisies, ou de supprimer toutes les données pré-saisies pour les remplacer par les données importées :



: Ce bouton permet de réimporter **tous les onglets du classeur Excel**. Cet import **efface** toutes les cellules déjà renseignées et écrit à l'identique de tous les onglets du fichier importé.

### 3.1.4. Les formats d'Import

L'ensemble des formats d'imports sont décrits dans le « [guide des outils](#) » publié sur le site de l'ATIH dans la rubrique Information sur les coûts / ENC/ Documentation.

L'onglet du classeur ARCAH « Ident\_codes\_imports » rappelle également les formats de fichier pour chaque onglet.

#### Import des données :

Pour chacune des phases du classeur, des possibilités d'import existent.  
Une description détaillée est disponible dans le guide des outils. Pour rappel, les formats de fichier d'import sont les suivants :

1-DA			
Libellé du champ	Nature du champ	Où trouver l'information dans le classeur :	Exemple
Code ligne	Code des données administratives	colonne Q	etp_soig
Code colonne	Code SA paramétrées	ligne 9	9346111
Valeur		croisement des 2 infos ci-dessus	10.4 (etp => N décimal >= 0 autre => N entier >= 0)

2-PC			
Libellé du champ	Nature du champ	Où trouver l'information dans l'onglet :	Exemple
Code ligne	N° du compte	colonne P	60211
Code colonne	Code type de données	ligne 7	MONTANT
Montant		croisement des 2 infos ci-dessus	1879523.72

## 3.2. Les onglets du classeur

Le classeur ARCAH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATIH.

#### Sommaire :

Le classeur ARCAH est conçu de façon à dérouler les différentes phases de la méthodologie de l'ENC, expliquées dans le guide disponible sur le site de l'ATIH.  
Quelques explications sur les onglets suivants :

<a href="#">1-DA</a>	Données Administratives	=> Saisie ou import des diverses données administratives (nombre de journées, nombre d'UO... par SA)
<a href="#">1-ETPR</a>	ETPR	=> Saisie des ETPR et des ETP des intervenants mis à disposition HAD suivis en minutes
<a href="#">2-PC</a>	Phase 2 : Plan Comptable de l'Etude	=> Saisie ou import du PC à l'aide de votre Balance de sortie
<a href="#">2-hono</a>	Phase 2 : Retraitements des honoraires	=> Saisie de l'activité libérale ou de la rémunération à l'acte concernant uniquement l'activité d'hospitalisation
<a href="#">2-CB</a>	Phase 2 : Retraitements du Crédit-Bail	=> Retraitement du Crédit-bail afin de distinguer les charges de CB entre un montant correspondant aux intérêts et un montant correspondant à une dotation aux amortissements
<a href="#">3-SA</a>	Phase 3 : Affectations aux sections (et activités spécifiques MCO et HAD, et MIG SSR)	
<a href="#">4-pdt</a>	Phase 4 : Traitement des produits déductibles	=> Déduction des SA des produits admis en atténuation des coûts de l'étude
<a href="#">5</a>	Phase 5 : Déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins	=> Identification des charges des sections consommées hors des activités principales de soins
<a href="#">6-cd</a>	Phase 6 : Déduction des charges directement affectées aux séjours	
<a href="#">7-champs</a>	Phase 7 : Ventilation de la logistique sur les champs d'activité	
<a href="#">7-LOG</a>	Phase 7 : Ventilation de la logistique sur les sections de l'ENC	
<a href="#">Immo</a>	Répartition de l'actif immobilisé sur les SA	
<a href="#">Contrôles</a>	Permet de contrôler le classeur	

### 3.2.1. Onglet « 1-DA » : les Données Administratives

L'onglet « Données Administratives » récapitule tout le paramétrage effectué dans la 1<sup>ère</sup> partie du logiciel.

Cet onglet permet de renseigner diverses données administratives (nombre de journées, nombre d'UO... par SA) en détail sur les sections.

SAC Sections d'Analyse Cliniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecine, Chirurgie, Obstétrique</li> <li>• Réanimation/ Soins intensifs</li> <li>• ...</li> </ul>
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MIG</li> </ul>
SAMT Sections d'Analyse Médico Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laboratoire,</li> <li>• Radiologie</li> <li>• Exploration fonctionnelle,</li> <li>• Dialyse...</li> </ul>
Logistique médicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pharmacie</li> <li>• Stérilisation</li> <li>• ...</li> </ul>
LGG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Blanchisserie,</li> <li>• Restauration</li> <li>• ...</li> </ul>
Structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financière &amp; Immobilière</li> </ul>
Autres sections	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités subsidiaires</li> <li>• Budgets annexes</li> <li>• ...</li> </ul>

Les définitions des différents éléments à renseigner sont données dans le guide méthodologique.

### 3.2.2. Onglet « 1-ETPR » : les Equivalents Temps Plein Rémunérés

L'onglet « ETPR » reprend les mêmes sections que l'onglet 1-DA.

Dans cet onglet seront renseignés, par section, les ETPR (Equivalents Temps Plein Rémunérés) :

- de Personnel Médical, détaillés en Personnel Médical (dont sages-femmes, hors internes et étudiants), internes, étudiants
- de Personnel Soignant
- de Personnel Autre

Les charges de même catégorie de personnel, saisies en onglet 3-SA (et 2-PC pour la SA CNI), sont rappelées dans cet onglet. Un ratio de coût moyen par ETPR est calculé.

Les ETPR renseignés sur cet onglet seront automatiquement repris dans l'onglet 7-champs.

Les contrôles suivants sont effectués en bas de page et doivent afficher « OK » !

Contrôles sur les ETPR

Contrôles sur les ETP mad

(ENC HAD uniquement)

### 3.2.3. Onglet « 2-PC » : le plan comptable de l'étude

#### 3.2.3.1 Balance de l'étude

La liste des comptes présentée dans l'onglet PC (Plan Comptable) du classeur propose une vision analytique des comptes de charges et produits dans l'ordre des comptes comptables et sans titre.

Ce découpage, à respecter lors de la saisie des documents de base nécessaires à l'alimentation du PC, est destiné à permettre l'application des consignes du guide méthodologique de l'ENC. Il implique de disposer, en amont de la réalisation des étapes comptables, d'informations fiables et suffisamment précises.

La saisie des charges et des produits est réalisée pour chacun des postes, selon le découpage du plan comptable présenté en annexes 2 et 3 du guide méthodologique de l'ENC.

Il est possible d'utiliser la colonne « retraitement extra-comptable » pour mieux suivre les corrections des établissements.

La saisie de toutes les charges non incorporables et de tous les produits non déductibles est faite dans l'onglet 2-PC, dont les recettes de redevance/activités subsidiaires/refacturation aux budgets annexes.

A noter que :

- les comptes surlignés en orange correspondent aux comptes qui seront affectés automatiquement sur une/des SA de CNI/PND de l'onglet 2-PC.
- Les comptes en vert sont des comptes analytiques propres à l'étude.
- Pour les établissements ex-DGF : les comptes surlignés en bleu (visibles uniquement avec l'import des données du Compte Financier) sont des comptes du CF à regrouper ou à détailler dans le plan comptable de l'ENC.

L'import des données du fichier du CF se fait en cliquant sur l'icône



En cliquant sur :  les données du CF sont supprimées.

- A** • Les données de l'onglet `DONNEES_BRUTES_CRP_H` sont importées dans les deux premières colonnes et lignes bleues qui sont déployées automatiquement.
- B** • Le solde est calculé automatiquement dans la colonne *Montant CF*.
- C** • Le CF ne donne pas toujours le niveau de détail demandé pour l'ENC. Ainsi le message affiché dans la colonne *Compte du CF à détailler ou à regrouper* indique à l'utilisateur qu'un travail doit être effectué sur la ligne de compte.
- D** • Quand les comptes du CF sont plus fins que ce qui est demandé dans l'ENC, le regroupement se fait automatiquement dans la colonne *Regroupement auto des comptes CF* (K).
- E** • Dans le cas inverse, les montants seront à détailler dans les comptes idoines dans la colonne *Reclassement des comptes CF à détailler* (L)
- F** • L'utilisateur a la possibilité d'importer les données de sa balance pour contrôle dans la colonne *Import des montants balance pour contrôle*. Ces montants ne seront pas repris dans les calculs des colonnes suivantes.

L'utilisateur peut ensuite utiliser la colonne retraitement extra-comptable, ces étapes sont identiques, que l'import des données soit fait par import du CF, saisie ou import de la balance.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Solde débit issu du CF	Solde crédit issu du CF	Montant CF (J)
▼ ▶		SOLDE_D_CF	SOLDE_C_CF	MONTANT_CF
<b>Charges :</b>				
60	Achats	1220		1220
601	Achats stockés de matière premières ou fournitures			0
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0
60111	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère pharmaceutique	40		40
60112	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical	12		12
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant CF (J)	Compte du CF à détailler ou à regrouper	Regroupement auto des comptes CF (K)	Reclassement des comptes CF à détailler (L)	Import des montants balance pour contrôle
▼ ▶		MONTANT_CF		INFOS	RECLASSE_CF	CONTROLE_CF
<b>Charges :</b>						
60	Achats	1220	A détailler		-1220	
601	Achats stockés de matière premières ou fournitures	0			0	
6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	0		52		
60111	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère pharmaceutique	40	Regroupement auto en 6011	-40		
60112	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical	12	Regroupement auto en 6011	-12		
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0				

Renseignement du 2-PC sans import des données du CF :

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Retraitement extra-comptable (B)	Montant retraité (C) (=J+K+L+A+B)
▼ ▶		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R

### Charges :

6011	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique			0
6012	Achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général			0
60211	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60212	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS			0
60213	Achats stockés : Spécialités pharmaceutiques sous ATU			0
60215PSL	Achats stockés : Produits sanguins labiles			0
60215HPSL	Achats stockés : Produits sanguins hors produits sanguins labiles			0
60216	Achats stockés : Fluides et gaz médicaux			0
60217	Achats stockés : Produits de base			0
60218SP	Achats stockés : Autres produits pharmaceutiques			0
60218CM	Achats stockés : Autres produits à usage médical			0
60221	Achats stockés : Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures			0

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant issu de la balance (A)	Reclassement extra-comptable (B)	Montant retraité (C)
▼ ▶		MONTANT	RETRAITE	MONTANT_R
701	Ventes de produits finis			0
702	Ventes de produits intermédiaires			0
703	Ventes de produits résiduels			0
704	Travaux			0
705	Etudes			0
706	Prestations de services			0
7071	Rétrocession de médicaments			0

### 3.2.3.2 Affectation en Charges Incorporables (CI), Produits admis en atténuation des charges (PAC), Charges non incorporables (CNI), Produits non déductibles (PND)

L'objectif de cette étape est d'identifier les Charges Non Incorporables (CNI) et Produits Non Déductibles (PND) par motif.

Le montant retraité de chaque compte **doit être affecté** à l'une ou plusieurs des sections. Les affectations sont automatiques pour la majorité des comptes, mais il faut penser à saisir les montants quand les affectations ne sont pas automatiques. Les comptes et libellés en orange ont une affectation automatique en CNI/PND.

A l'issue de cette étape, la colonne « Ecart » doit être nulle pour tous les comptes.

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
6354	Impôts sur les véhicules de sociétés	0	0	0					
6352	Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables **	0	0	0					0
6353	Impôts indirects	0	0	0	1	2			5
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	0	0					
6358	Autres droits (y compris l'imposition Forfaitaire Annuelle)	0	0	0					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0	0	0					
841FS	Rémunérations du personnel soignant	3 000	2 800	200	2 500	300			

Numéro de compte	Libellés des comptes	Montant retraité (C)	Total Charges et produits ventilés (D) (=E+F+G+H+I)	ECART (C) - (D) doit être nul	Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges (E)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre (F)	Produits non déductibles : Produits de l'activité hospitalière (G)	Produits non déductibles : Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA (H)	Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature (I)
		MONTANT_R			CI_PAC	CNI_PND_A	CNI_PND_H	CNI_PND_R	CNI_PND_N
70824	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Majorations pour chambre particulière	0	0	0					5
70825	Produits des prestations hôteliers facturées au titre de l'article L174-20 du code de la sécurité sociale	0	0	0					0
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	0	0	0				0	
7083	Locations diverses	0	0	0				0	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0	0	0				4	
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex OQN	0	0	0				0	
7087	Remboursement de frais par les CRPA	0	0	0				0	
7088	Autres produits d'activités annexes	0	0	0				0	
709	BFR accordés par l'établissement	0	0	0					
71	Production stockée	0	0	0		0			
72	Production immobilisée	0	0	0		0			
731	Produits à la charge de l'assurance maladie	0	0	0			0		
732	Produits à la charge des patients, organismes complémentaires et compagnies d'assurance	0	0	0			0		
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0	0	0			3		
734	Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0	0	0			0		
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	0	0	0			0		
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	0	0	0					

1. **Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges** : ces montants sont repris dans les onglets suivants 2-CB et 3-SA.
2. **Charges non incorporables et Produits non déductibles Autres - Hors périmètre** : sont affectés dans cette colonne la part de montants de CNI/PND des comptes qui sont à affectation multiple (pouvant être pour partie en CI ou CNI, pour partie en PAC ou PND)
3. **Produits non déductibles - Produits de l'activité hospitalière** : correspond aux recettes de l'activité hospitalière, tous payeurs confondus. Les produits de l'activité hospitalière (comptes 73) sont automatiquement reportés dans cette colonne.
4. **Produits non déductibles - Recettes liées aux Act. Subs. et RCRA** : correspond aux recettes des activités subsidiaires, des redevances et des refacturations aux budgets annexes. Ces montants sont repris dans l'onglet 5 du classeur.
5. **Charges non incorporables et Produits non déductibles Par nature** : affectation automatique du compte en CNI/PND de par sa nature

### 3.2.4. Onglet «2-hono » : retraitements des honoraires

Cette feuille présente les retraitements du PC tels que prévus dans le guide ENC, en distinguant les retraitements spécifiques aux établissements DAF/ex-DG et OQN/ex-OQN (intégration des éléments hors comptabilité d'exploitation).

#### 3.2.4.1 Etablissements DAF/ ex-DG

Il est demandé aux établissements DAF/ ex-DG de renseigner :

- le montant des honoraires reversés aux praticiens hospitaliers à temps plein + des intervenants de RR + des médecins intervenants en HAD, au titre de leur activité libérale en hospitalisation du ou des champs traités dans l'ENC, ainsi que la rémunération des praticiens à l'acte, **sur la base du montant « base de remboursement », déduction faite des redevances prélevées par l'établissement.**

Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
		MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR	3	
<b>PARTIE HONORAIRES :</b>					
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) MCO	H_PH_MCO	1	2		pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMIS
Activité libérale des praticiens hospitaliers (PH) SSR	H_PH_SSR				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS
Activité libérale des personnels non médicaux- intervenants de RR	H_PRR				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances SSR : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS

#### Retraitement des honoraires enregistrés en comptabilité d'exploitation et non affectable aux SA

Ne concerne que l'activité réalisée en hospitalisation		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
<b>PARTIE HONORAIRES :</b>					
Activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte	H_REMUN				pour les établissements ex-DGF (ou sous DAF) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" déduction faite des retenues et versements soit = Honoraires - % redevances MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 9 d'ARAMIS

En colonne **1** doit être saisi le montant total des honoraires pour l'année N. L'établissement renseigne le montant des honoraires effectivement suivis au séjour en colonne **2**. Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires de l'activité libérale des PH dans l'onglet « 3-SA »**.

Même traitement pour « l'activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Honoraires des personnels de RR dans l'onglet « 3-SA »**.

Même traitement pour « l'activité libérale de la rémunération des praticiens à l'acte ». Le solde des honoraires à affecter sur les sections d'analyse se reporte en colonne **3**, ainsi que sur la ligne **Rémunération à l'acte dans l'onglet « 3-SA »**.

### 3.2.4.2 Etablissements OQN / ex-OQN

Le total « base de remboursement » des honoraires des professionnels libéraux par discipline est saisi dans la cellule correspondante, à partir des informations relevées dans la partie basse du bordereau de facturation.

#### Intégration d'éléments hors comptabilité d'exploitation (ces éléments peuvent être dans vos comptes de tiers)

Ne concerne que l'activité réalisée pour les séjours en hospitalisation du champ concerné par l'ENC		Montant total	Montant directement affecté aux séjours	Montant résiduel	Explication - Définition
	↘ ↗	MNT_TOTAL	MNT_SEJOUR		
<b>PARTIE HONORAIRES :</b>					
MCO - Activité libérale des praticiens en imagerie médicale	HM_IM				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCA <sup>n</sup> H MCO : le montant total est identique au montant suivi au séjour puisque ceux-ci sont récupérés automatiquement des RSF
MCO - Activité libérale des praticiens en consultations et visites	HM_CS				
MCO - Activité libérale des praticiens en autres laboratoires	HM_B_AUTRES				
MCO - Activité libérale des praticiens en anesthésie	HM_ANEST				
MCO - Activité libérale des praticiens en obstétrique	HM_OBS				
MCO - Activité libérale des praticiens en chirurgie	HM_CHIR				
MCO - Activité libérale des praticiens en autres actes médicaux	HM_AUTRES				
MCO - Activité libérale de personnels soignants	H_SOIGNANT				
MCO - Autre activité libérale	H_AUTRES				
SSR - Activité libérale des médecins intervenant en SSR	HM_SSR				
SSR - Activité libérale des personnels non médicaux – intervenants de RR	HA_SSR				
SSR - Activité libérale des praticiens en imagerie	HM_I				
SSR - Activité libérale des praticiens en laboratoires	HM_B				
SSR - Activité libérale des praticiens en autres médico-technique	HMT_AUTRES				
Activité libérale des médecins intervenant en HAD	HM_HAD				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) Montant = honoraires pour leur montant "base de remboursement" Les redevances sont déduites dans les prochaines Phase ARCA <sup>n</sup> H HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4bis d'ARAMIS

A partir des montants inscrits dans la partie centrale du bordereau de facturation, les établissements OQN/ ex-OQN MCO et HAD alimentent le total des dépenses par types de produits médicaux (DMI et spécialités pharmaceutiques facturables en sus et autres consommables médicaux) comptabilisés en compte de tiers.

<b>PARTIE PRODUITS MEDICAUX :</b>					
Spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation	SP_FES_TIERS				pour les établissements ex-OQN (ou sous OQN) MCO : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 8 d'ARAMIS HAD : la partie suivie au séjour est faite dans le fichier 4 d'ARAMIS
DMI facturables en sus des prestations d'hospitalisation	DMI_FES_TIERS				0 Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Autres dispositifs médicaux	AUTRES_DM_TIERS				0 Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales liste traceurs	CMT_TIERS				0 Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation
Consommables médicaux et autres charges médicales	CM_TIERS				0 Montants figurant dans la partie centrale des bordereaux de facturation

Pour les établissements OQN / ex-OQN, les redevances ne sont pas à déduire des honoraires puisqu'elles sont traitées en Phase 5.

### 3.2.5. Onglet « 2-CB » : retraitements du crédit-bail

Il est demandé aux établissements de retraiter les charges liées au crédit-bail de façon à distinguer le montant correspondant aux intérêts du montant correspondant aux amortissements.

Code import import	Nature du bien	Désignation du bien	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements	Dotations de l'exercice (a)	Dotations antérieures	Dotations cumulées	Valeur nette théorique	Redevances de l'exercice	
				Taux d'amortissement de l'exercice					Totales (b)	Intérêts (a) -
	NATURE BIEN	DESIGN BIEN	VAL ORIG	TAUX AMORT		DOT ANTER			REDEV EXERCICE	
CB_LIGNE1	Crédit bail mobilier : Matériel informatique	PC	1 000	20%	200	500	700	300	250	50
CB_LIGNE2					0		0	0	0	0
CB_LIGNE3						0		0	0	0
CB_LIGNE4						0		0	0	0
CB_LIGNE5						0		0	0	0
CB_LIGNE6						0		0	0	0

En **1** doit être indiquée la nature du bien à partir du menu déroulant (en cas de saisie manuelle), ceci en cohérence avec les comptes de redevances de crédit-bail saisis dans le comptable de l'étude.

Une désignation plus précise du bien (type de matériel etc.) est possible en **2**

Dans la colonne **3** est renseignée la valeur d'origine du bien.

Dans la colonne **4** est renseigné le taux d'amortissement retenu. Pour la première année d'amortissement et la dernière année d'amortissement, le taux est indiqué prorata temporis de la période d'amortissement sur l'année. (ex : amortissement sur 5 ans soit un taux d'amortissement de 20%, mais début d'amortissement le 1<sup>er</sup> juillet => taux à renseigner de 20% x 6 mois / 12 mois soit 10% pour la première année)

La part calculée d'amortissements théoriques est automatiquement calculée en **5**.

Dans le cas où le bien relevant du crédit-bail a déjà fait l'objet de dotations antérieures, il s'agit de saisir le montant de ces dotations en **6**. Le total des dotations se calcule automatiquement en **7**, de même que la valeur nette théorique en **8**.

En **9** la saisie des charges de redevance de crédit-bail est réalisée.

La part calculée d'intérêts se fait automatiquement en **10**.

Ainsi les redevances de crédit-bail sont retraitées en :

- une quote-part d'amortissement (5) qui devra être ventilée sur les sections d'analyse en onglet 3-SA.
- une quote-part d'intérêts financiers qui sera automatiquement affectée Structure – financier en onglet 3-SA.

Le tableau Synthèse des retraitements de crédit-bail en bas de page permet de vérifier la cohérence entre les données du retraitement et les montants de redevance saisis dans le plan comptable

Synthèse des retraitements de crédit bail :		Montant saisi au PCS	dont intérêts	dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie	dont dotations théorique aux amortissements	Contrôle
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	250	50		200	OK

La colonne *Contrôle* permet de vérifier que les montants saisis dans le plan comptable pour les redevances de crédit-bail ont été correctement ventilés entre les charges d'intérêts et les dotations aux amortissements, dans ce cas le contrôle *OK* s'affiche.

Dans le cas contraire, un montant à ventiler (pouvant présenter un solde positif ou négatif) apparaît dans la colonne *Contrôle*.

Synthèse des retraitements de crédit bail :		Montant saisi au PCS	dont intérêts	dont intérêts de radiothérapie ou balnéothérapie	dont dotations théorique aux amortissements	Contrôle
Crédit bail mobilier : Matériel informatique	61221	0	50		200	-250

Le bouton  permet d'importer les informations de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCAAnH ENC N-1. Les colonnes 1, 2, 3 et 4 sont importées à l'identique de N-1, la colonne 6 est renseignée sur la base de la colonne 7 de N-1.

### 3.2.6. Onglet «3-SA » : Affectations aux sections

Le total saisi dans le PC en « Charges incorporables / Produits admis en atténuation des charges » est repris en **1**.

Le montant total affecté lors de la phase 3 est repris en **2**.

L'écart en **3** est calculé entre le montant total du PC et le montant affecté en phase 3.

Si cet écart est différent de 0, il reste des montants à affecter lors de cette phase.

	Intitulés	Rappel : Total montants Charges incorporables et Produits admis en atténuation des charges de l'onglet PCE + honoraires (A)	Montant total Phases 3 tous champs (B)	ECART (A) - (B) doit être nul	MIG	SAC MCO
		TOT_PCE	TOT_phase3		TMIG	934111114
	<b>Charges :</b>					
6011	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère médical et pharmaceutique	1 0	2 0	3 0	0	
6012	Consommations d'achats stockés de matières premières et fournitures à caractère hôtelier et général	0	0	0	0	
60211	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	559 046	314 998	244 049	4 500	86 182
60212	Consommations de spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L. 162-22-7 du CSS	4 437	4 437	0	0	4 437
60213	Consommations de spécialités pharmaceutiques sous ATU	0	0	0	0	
60215PSL	Consommations de produits sanguins labiles	0	0	0	0	
60215HPSL	Consommations de produits sanguins hors produits sanguins labiles	164 875	164 875	0	0	164 875
60216	Consommations de fluides et gaz médicaux	76 213	76 213	0	0	6 311
60217	Consommations d'autres produits de base	32 066	32 067	0	0	11 376
60218SP	Consommations d'autres produits pharmaceutiques	0	0	0	0	
60218CM	Consommations d'autres produits à usage médical	0	0	0	0	
60224	Consommations de fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro	0	0	0	0	
60225	Dispositifs médicaux d'endoscopie	0	0	0	0	
602261	Consommations de DMI figurant sur la liste mentionnée à l'article L. 162-22-7 du CSS	42 997	42 997	0	0	42 997
602268	Autres DMI	1 023 930	1 023 930	0	0	30 000
60221+60222+60223+60227+60228	Consommations d'autres dispositifs médico-chirurgicaux et fournitures médicales (ligatures, sondes, petit matériel médico-chirurgical stérile et non stérile, pansements et autres fournitures médicales), sauf 60228PROT	2 108 000	2 108 000	0	0	606 133
6023	Consommations d'alimentation	28 365	28 365	0	0	

Rappel : dans l'onglet « 3-SA » :

- ✓ les cellules en  (orange) représentent les affectations obligatoires et sont paramétrées pour reprendre l'intégralité du solde de la ligne ;
- ✓ les cellules en  (jaune poussin) indiquent les affectations de solde préconisée.

#### Précisions sur les affectations aux sections des MIG MCO/HAD, des activités spécifiques MCO et HAD, et des MIG SSR :

L'affectation des recettes, des charges et des produits en atténuation se fait en **deux temps** :

- dans un premier temps les recettes sont imputées en Produits Non Déductibles dans l'onglet 2-PC.
- dans un second temps, les charges et produits en atténuation sont affectés sur les SA MIG/Autres activités spécifiques MCO pour lesquelles les charges sont imputables en onglet 3-SA.

Il convient de ne pas caler strictement les charges sur les produits perçus. Il s'agit de deux problématiques différentes. Les charges doivent refléter le véritable coût (ou surcoût) qui peut être plus important ou moindre par rapport aux produits perçus.

Précisions apportées pour certains types de financement	Traitement des charges liées au financement	Traitement des produits
MIGAC :		
-MIG :		
-MERRI dotation socle (Anciennement fixe et modulable)	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-MERRI part variable	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-Autres MIG	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-AC	inclus dans les charges des séjours (non dissociable)	non admis en atténuation des coûts de l'étude
FIR		
-FIR finançant la partie MIG	Voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-ancien FMESPP	Dépend de l'activité financée : essentiellement en LGG et STR	non admis en atténuation des coûts de l'étude
-FIR pour autres	Dépend de l'activité financée	Dépend de l'activité financée
CNR	Dépend de l'activité financée	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour la recherche	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude
Autres financements pour l'enseignement (si dans la comptabilité d'exploitation de l'établissement)	voir tableau joint	non admis en atténuation des coûts de l'étude

La liste détaillée des Missions d'intérêt Général et leur traitement est indiqué dans **le tableau Excel « MIG »** mis à jour et diffusé sur le site de l'ATIH:

- Domaines d'activité>Informations sur les coûts>ENC [CHAMP] >ENC [CHAMP] données N
  - Partie « Liste des missions d'intérêt général (MIG) »

### 3.2.7. Onglet « 4-pdt » : traitement des produits déductibles

L'objectif de la Phase 4 est d'obtenir des coûts nets, pour chacun des postes de regroupement de charges.

Les montants des produits à déduire ainsi que des RRR (Remises, rabais, ristournes) obtenus sont automatiquement ventilés sur chacune des sections idoines à partir des données comptables saisies lors de la Phase 3, en 1.

Le total des produits à déduire par section pour chacun des grands postes de charges apparaît en 2.

A ce stade, les comptes de charges du PC ont été regroupés sous de grands intitulés de postes de charges, apparaissant en 3 (cf. guide méthodologique ENC « 2.4 ÉTAPE INTERMÉDIAIRE : le regroupement des comptes en postes de charges »)

L'établissement renseigne donc le montant des produits par poste de charge et par section en 4, afin d'aboutir aux coûts nets calculés automatiquement en 5.

L'objectif est d'arriver à un « Ecart (A)-(B) » nul en 6.

Postes de charges (codes d'import)	Intitulés des postes de charges	Montant total phase IV	MIG	Sections d'analyse cliniques MCO
			TMIG	
Rappel onglet 3-SA	Produits à déduire des charges brutes des sections	100	0	100
	RRR obtenus à déduire des charges brutes des sections	0	0	0
	<b>Total à déduire (A)</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>TOTAL des produits déduits en phase IV (B)</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
	<b>ECART : (A) - (B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3 PS	Personnel soignant	1 000,0		1 000
	Produits déduits	100,0		100
	<b>Personnel soignant (net)</b>	<b>900,0</b>		<b>900</b>

Les coûts nets de chacune des sections sont alors obtenus en bas de feuille en 7 :

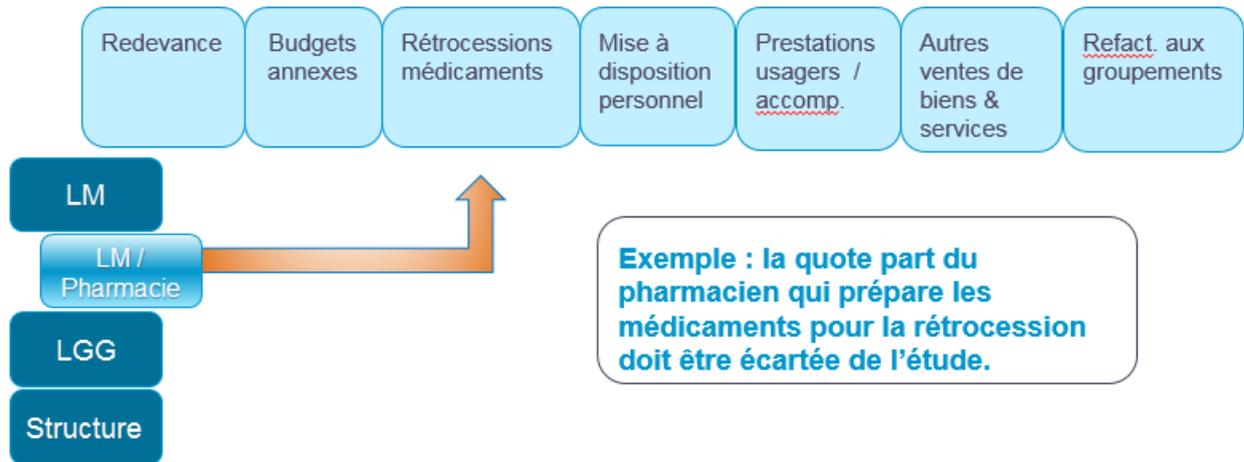
<b>Total des charges brutes des sections</b>	<b>70 067 065</b>	<b>103 500</b>	<b>5 010 229</b>
<b>Total des produits déduits</b>	<b>1 532 410</b>	<b>0</b>	<b>38 617</b>
<b>Total des charges nettes des sections</b>	<b>68 534 656</b>	<b>103 500</b>	<b>4 971 612</b>

En bas de page, les contrôles suivants doivent afficher « OK » :

Contrôles		0	0	0
Le montant déduit n'est pas supérieur au montant à déduire		OK	OK	OK
L'ensemble des produits est déduit		OK	OK	OK
Test soldes négatifs	OK			
Test produits déductibles restant à déduire	OK			

### 3.2.8. Onglet « 5 » : déduction des charges des fonctions logistiques consommées hors activités principales de soins

Au cours de cette phase, les enveloppes des sections de logistique (LM, LGG et STR) sont minorées des charges induites consommées par les activités liées aux redevances des praticiens libéraux (pour les QQN/ ex-QQN, cf. exemple QQN/ ex-QQN) ou aux remboursements des budgets annexes (pour les DAF/ ex-DG, cf. exemple DAF/ ex-DG), ainsi qu'aux activités subsidiaires.



Dans l'onglet 5, on trouve dans la partie « Saisie des charges indirectes », en ligne l'ensemble des sections de LM, LGG et structure, et en colonne les activités génératrices de charges induites.

Un premier tableau présente le rappel des recettes liées aux Act. Subs. et RCRA issues de l'onglet 2-PC.  
⇒ Une ventilation des recettes par SA est attendue pour certains comptes.

	Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PC (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)		ECART (c) - (b) doit être nul	Redevances des praticiens libéraux	RCRA	Activités subsidiaires					
		rappel	phase5		ressort	Redevances des praticiens libéraux	USLD	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services	Refacturation aux groupements
						REDEV	A	ACT_SUB301	ACT_SUB302	ACT_SUB303	ACT_SUB304	ACT_SUB305
<b>RECETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUBSIDIAIRES ET RCRA IDENTIFIÉES EN PHASE 2-PC</b>												
701	Ventes de produits finis	701	0	0	0						0	
702	Ventes de produits intermédiaires	702	0	0	0						0	
703	Ventes de produits résiduels	703	0	0	0						0	
704	Travaux	704	0	0	0						0	
705	Etudes	705	0	0	0						0	
706	Prestations de services	706	0	0	0						0	
7071	Rétrocession de médicaments	7071	0	0	0		0				0	
7078	Autres ventes de marchandises	7078	0	0	0						0	
70821	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Chambres	70821	0	0	0				0		0	
70822	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Repas	70822	0	0	0				0		0	
70823	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Téléphone	70823	0	0	0				0		0	
70828	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants - Autres	70828	0	0	0				0		0	
7083	Locations diverses	7083	0	0	0						0	
7084	Mise à disposition de personnel facturée	7084	0	0	0			0			0	
7085	Redevances des praticiens versées aux établissements ex QQN	7085	0	0	0	0					0	
7087	Remboursement de frais par les CRPA	7087	0	0	0						0	
7088	Autres produits d'activités annexes	7088	0	0	0						0	
709	RRR accordés par l'établissement	709	0	0	0						0	
7471	Fond d'intervention régional (FIR)	7471	0	0	0						0	
7485	Fonds européens	7485	0	0	0						0	
7486	Collectivités territoriales et autres organismes publics	7486	0	0	0						0	
752	Revenus des immeubles	752	0	0	0						0	
756	Cotisations reçues des adhérents	756	0	0	0						0	
758	Produits divers de gestion courante	758	0	0	0						0	
7721+7728	Autres Produits sur exercices antérieurs	7721+7728	0	0	0						0	
<b>TOTAL DES RECETTES (A)</b>			0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Le rappel des charges et produits en atténuation imputés aux SA dans l'onglet 3-SA est détaillé par catégories de charges et produits (PS, PA, PM, Participation, Autres charges, Produits en atténuation), et la somme des charges indirectes saisies dans l'onglet 5 est détaillée par catégorie LM / LGG / STR (saisie en partie basse de l'onglet).

	Rappel des montants à affecter de la Phase 2-PCE (a)	TOTAL de la Phase 5 (b)	ECART (a) - (b) doit être nul	Activités subsidiaires			
				Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services
				Act_Subsidi1	Act_Subsidi2	Act_Subsidi3	Act_Subsidi4
PS				0	0	0	0
PA				0	0	0	0
PM				0	0	0	0
AUTRES CHARGES				0	0	0	0
PRODUITS EN ATTENUATION				0	0	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES NETTES DIRECTES identifiées en Phase 3-SA (B)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES INDIRECTES IDENTIFIEES POUR CES ACTIVITES dans cette phase</b>							
LM				0	0	0	0
LGG				0	0	0	0
STR				0	0	0	0
<b>TOTAL DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR déduites dans cette Phase (C)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Marge calculée (D) = (A) - (B) - (C)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Taux de marge (E) = (D) / (A)</b>				<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>

Taux de marge calculée

Concernant les redevances des praticiens, la marge calculée doit être nulle, d'un point de vue comptable ces rubriques ne pouvant générer de marge.

Une marge ne peut être observée que pour les activités subsidiaires.

Pour les refacturations aux budgets annexes, la seule marge résiduelle justifiée correspond aux refacturations de consommations de SAMT dont les UO sont déclarées pour les Budgets annexes dans l'onglet 1-DA.

Exemple OQN/ ex-OQN :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES											
Sectionne		Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		Rappel des montants à affecter de la Phase 4-pci (montants nets) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	Redevances des praticiens (brut)	Rétrocession de médicaments	Mise à disposition de personnel facturé	Prestations délivrées aux usagers et accompagnants	Autres ventes de biens et de services
				rappel	phase5	restant	Act_Subs1	Act_Subs2	Act_Subs3	Act_Subs4	Act_Subs5
Pharmacie	9361	PS	Personnel soignant	9361_PS	0	0	0				
		PA	Personnel autre	9361_PA	0	0	0				
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9361_PM	0	0	0				
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9361_PDS	0	0	0				
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9361_PARTICIP	0	0	0				
		AUTRESEDP	Autres dépenses	9361_AUTRESEDP	190	0	190				
Stérilisation	9362	PS	Personnel soignant	9362_PS	0	0	0				
		PA	Personnel autre	9362_PA	0	0	0				
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9362_PM	0	0	0				
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9362_PDS	0	0	0				
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9362_PARTICIP	0	0	0				
		AUTRESEDP	Autres dépenses	9362_AUTRESEDP	16 585	15 000	1 585				

Exemple DAF/ ex-DG :

SAISIE DES CHARGES INDIRECTES DE LM / LGG / STR POUR CES ACTIVITES										
Sections		Intitulés des postes ou comptes de charges ou produits		Rappel des montants à affecter de la Phase 4-pdt (montants nets) (A)	TOTAL de la Phase 5 (B)	Montant restant à affecter dans les phases suivantes (A) - (B)	USLD	Ecoles	EHPAD	
				rappel	phase5	restant	a	c		
Pharmacie	9361	PS	Personnel soignant	9361_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	9361_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9361_PM	0	0	0			
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9361_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9361_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9361_AUTRESDEP	190	100	90			
Stérilisation	9362	PS	Personnel soignant	9362_PS	0	0	0			
		PA	Personnel autre	9362_PA	0	0	0			
		PM	Personnel médical (hors permanences des soins)	9362_PM	0	0	0			
		PDS	Permanences des soins du personnel médical y compris charges sociales	9362_PDS	0	0	0			
		PARTICIP	Participations des salariés aux fruits de l'expansion	9362_PARTICIP	0	0	0			
		AUTRESDEP	Autres dépenses	9362_AUTRESDEP	16 585	15 000	1 585			

### 3.2.9. Onglet « 6 » : déduction des charges directement affectées aux séjours

Cette phase permet d'identifier les charges nettes résiduelles des sections

Au cours de cette phase sont déduites les charges directement affectées à des séjours / séquences et préalablement affectées sur les SA.

**Rappel** : Le recueil des charges suivies au séjour s'effectue à partir du logiciel ARAMIS.

**Il faut déduire ces charges d'ARCAH pour ne pas les comptabiliser en double.**



			SAC MCO	SAC SSR	HAD	SAMT
			Médecine générale	Affections du système nerveux adultes hospitalisation complète (7 jours sur 7) POST-REA	HAD : Charges au domicile du patient	Radiologie
			9341111	9345121202	33531012	3325101
	Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net)	0	0	0	0	0
SP	Charges directes hors traceurs déduites	0	1	1	1	1
SP T	Charges directes traceurs déduites	0	0	0	0	0
	<b>Spécialités pharmaceutiques non facturables en sus (net résiduel)</b>	0	0	0	0	0
SP FES	Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	<b>Spécialités pharmaceutiques facturables en sus (net résiduel)</b>	0	0	0	0	0
SP ATU	Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	<b>Spécialités pharmaceutiques sous ATU (net résiduel)</b>	0	0	0	0	0
PSL	Produits sanguins labiles (net)	0	0	0	0	0
	Charges directes déduites	0	0	0	0	0
	<b>Produits sanguins labiles (net résiduel)</b>	0	0	0	0	0

L'établissement doit renseigner sur chaque SA, pour chaque type de charge, le montant des dépenses affectées aux séjours sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année d'étude, en ①.

Cette phase peut se remplir partiellement par **un import** issu d'ARAMIS (cf. Manuel ARAMIS [Champ] > Exports des données)

### 3.2.10. Onglet « 7- champs » : ventilation de la logistique sur les champs d'activité

Dans cet onglet, toutes les sections de logistique médicale définies dans le module de paramétrage sont reprises en ligne, ainsi que les sections de LGG et de Structure.

L'objectif est de minorer les enveloppes de logistique des dépenses imputables **aux champs d'activité hors ENC**.

Les 4 clés suivantes sont calculées automatiquement en bas des 2 onglets phase 7 à partir des phases précédentes (et de l'onglet Immo pour le Montant d'actif brut médical immobilisé) et sont reportées par une formule dans les lignes concernées :

- Euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie (LM Pharmacie et LM Hygiène hospitalière et vigilances)
- Euros de charges brutes (LGG Services Admin. à caractère général et Structure-Financier)
- Montant d'actif brut médical immobilisé (LM Génie biomédical)
- ETPR (LGG Services Administratifs liés au personnel)

Si l'établissement souhaite utiliser une autre nature de clé, les formules peuvent être remplacées par la valeur souhaitée.

Toutes les autres clés de ventilation sont à renseigner par l'établissement.

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les champs d'activité.

Fonction	Section	Rappel Montant à affecter de l'onglet 5 (A)	TOTAL de l'onglet 7- champs (B)	EGART (B) - (A)	Nature de la clé de ventilation	Clés de ventilation par champ d'activité												
						SAC MOO	SAC SSR	[SA Intervenant + SA rapport HAD] - HAD de l'épaveur - Quidis	SAHT Malin/RR	SAHT Plateaux SSR - SA SPSSR	SAHT Plateaux SSR - Balnéothérapie	SAHT - SSR - Diététique et Radiothérapie	SAHT - Diététique et Radiothérapie	SAHT - SSR - champ	HIG	OS		
					Nature_cle	MOO_ENC	SSR_ENC	HAD_ENC			SAHT_PRR_BALN	SAHT	SAHT_DIAL_RDTH	SAHT_h	HIG	OS		
Logistique médicale	Pharmacie	3361	0	0	Euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Stérilisation	3362	0	0	ISO 515													
	Génie biomédical	3364	0	0	Montants d'actif brut médical immobilisé													
	Matériel hospitalier et ingénierie	3365	0	0	Euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
	Matériel hospitalier et ingénierie	3366	0	0	3366													
	Matériel hospitalier et ingénierie	3367	0	0	Montants d'actif brut médical immobilisé													
Logistique	Prothésiste	3310	0	0	Montants de charges brutes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
	Biochimiste	3314	0	0	Montants de charges brutes	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			

Le contrôle suivant est effectué en bas de page et doit afficher « OK » !

Contrôle : Il y a des couts en Phase IV mais pas de clés de ventilation dans cette Phase
OK

### 3.2.11. Onglet « 7-LOG » : ventilation de la logistique médicale sur les sections de l'ENC

L'onglet 7-LOG comprend les LGG et STR en plus des LM. Le renseignement des clés de LGG et STR par SA est facultatif pour l'ENC 2020, sauf pour la LGG Hôtel hospitalier dont la saisie des clés par SA est obligatoire.

Cet onglet permet la ventilation :

- **Des dépenses de logistique médicale (LM) sur les SA.**
- **Des dépenses de LGG Hôtel Hospitalier sur les SA**

La saisie des clés par SA pour ces logistiques est obligatoire (SAC, SAMT, SAMT plateaux RR, SA SPE SSR)

Comme pour la phase précédente, les euros de charges médicales gérées par la pharmacie sont automatiquement calculés en bas de l'onglet et reportés en LM pharmacie et LM Hygiène hospitalière et vigilances. Les montants d'actif brut médical immobilisé sont calculés automatiquement et reportés en LM Génie biomédical.

Fonctions	Sections	Numéro de section (code d'import)	Nature de la clé de ventilation	Rappel Montants et UO à affecter de la Phase VII Clés LOG par champ (A)	Total de la Phase VII Clés LM par SA (B)	Ecart (A) - (B)	Sections d'analyse cliniques MCO	Sections d'analyse cliniques MCO
							Réanimation pédiatrique	Réanimation polyvalente (médecine et chirurgie)
	<b>Code import</b>		<b>Nature_cle</b>				9333122	933314
Logistique médicale	Pharmacie	9361		0,00	0,00	0,00		
			<i>Montants ventilés</i>	0,00	0,00	0,00	0	0
	Stérilisation	9362		0,00	0,00	0,00		
			<i>Montants ventilés</i>	0,00	0,00	0,00	0	0
	Génie biomédical	9364		0,00	0,00	0,00		
			<i>Montants ventilés</i>	0,00	0,00	0,00	0	0
	Hygiène hospitalière et vigilances	9365		0,00	0,00	0,00		
			<i>Montants ventilés</i>	0,00	0,00	0,00	0	0
	Autre logistique médicale	9366		0,00	0,00	0,00		
			<i>Montants ventilés</i>	0,00	0,00	0,00	0	0

- **Des dépenses de LGG et STR sur les SA**

Cette saisie est facultative, à visée exploratoire à l'exception de la SA LGG Hôtel Hospitalier

Comme pour la phase précédente, les euros de charges bruts et ETPR sont automatiquement calculés en bas de l'onglet et reportés respectivement en LGG SACG+STR FIN et LGG SALP.

Fonctions	Sections	Nature de la clé de ventilation	Rappel Montants et UO à affecter de la Phase 7-champs (A)	Total de la Phase 7-LOG (B)	Ecart (A) - (B)	SAC MCO	SAC MCO
						Médecine polyvalente non programmé/dermato/uro	Médecine polyvalente/Neuro
		<b>Nature_cle</b>				93411114	93411100
<b>La saisie des clés par SA sur les sections de LGG et Structure est facultative</b>							
Logistique	Restauration	9313	Nombre de repas servis aux patients	491 328	0	491 328	
			<i>Montants ventilés</i>	798 281	0	798 281	0
	Blanchisserie	9314	Nombre de kilos de linge	325 788	0	325 788	
			<i>Montants ventilés</i>	0	0	0	0
Services administratifs	à caractère général	93111	Euros de charges brutes *	130 845 426	5 680 371	125 165 055	1 542 099
			<i>Montants ventilés</i>	242 546	242 546	0	65 846
	liés au personnel	93112	ETPR	1 743	1 299	444	41
			<i>Montants ventilés</i>	15 033	15 033	0	474

Une fois les clés de ventilation remplies, le logiciel calcule automatiquement les montants ventilés sur les SA.

### 3.2.12. Onglet « Immo » : répartition de l'actif immobilisé sur les SA

L'objectif de cette phase est de fiabiliser les dotations aux amortissements déclarées en phase 3.

Les sections d'analyses sont celles utilisées en onglet 3-SA à l'exception des MIG d'une part et des activités hors ENC d'autre part qui ne sont pas détaillées dans cette phase.

Les règles d'imputation des immobilisations aux sections d'analyse doivent répondre aux mêmes exigences que celles des charges en onglet 3-SA.

Cette phase reprend le tableau de variation des immobilisations de l'établissement en le détaillant par section :

- Tableau T0 – Type et durée d'amortissements : permet de renseigner le type d'amortissement pratiqué par catégorie ainsi que les durées minimales et maximales.
- Tableau T1 - Actif brut au 31/12/N : saisie de la valeur brute des immobilisations réparties par section.
- Tableau T2 - Amortissements cumulés au début de l'exercice 01/01/N : ce tableau doit être saisi pour la première campagne. Les informations des années précédentes pourront être reprises pour les années suivantes.
- Tableau T3 - Diminution d'amortissements de l'exercice (flux N) : saisie des reprises sur amortissement pratiquées lors de l'exercice (principalement dans le cadre de mises au rebut ou de cessions d'immobilisations).
- Tableau T4 - Dotations aux amortissements de l'exercice (flux N) : ce tableau sera automatiquement alimenté par les dotations aux amortissements saisies en onglet 3-SA.
- Tableau T5 - Actif Net au 31/12/N : l'actif net sera automatiquement calculé à partir des informations saisies précédemment soit : Actif brut au 31/12/N – amortissements déjà pratiqués au 01/01/N + flux de l'année des diminutions d'amortissement de l'exercice – flux de l'année des dotations aux amortissements de l'exercice = actif net 31/12/N [T5=T1-T2+T3-T4].
- Le tableau T6 – Valeurs brutes des biens financés en crédit-bail en N et le tableau T7 – Amortissements des biens financés en crédit-bail en N sont alimentés automatiquement des précédentes phases

Il est possible d'importer les amortissements cumulés de l'exercice précédent à l'aide du classeur ARCANH ENC N-1 en cliquant sur le bouton .

### 3.2.13. Onglet « Contrôles »

Cet onglet ne nécessite aucune saisie de donnée. Il a pour objectif de permettre d'effectuer les premiers contrôles de cohérence avant l'envoi sur la plateforme et la consultation des tableaux de contrôle.

Un tableau reprenant les différents contrôles de cohérence évoqués précédemment permet de s'assurer rapidement de la validité de ces éléments.

Une zone de saisie libre permet d'indiquer des commentaires.

**Tous les contrôles doivent être OK avant l'envoi sur la plateforme.**

Nom du contrôle	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle
<b>1- ETPR : contrôles sur les ETPR</b>		
ETPR : C1	Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données des ETPR	OK
ETPR : C2	Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des ETPR	OK
ETPR : C3	Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des ETPR	A vérifier
ETPR : C4	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des ETPR	OK
ETPR : C5	Etbts HAD : ayant des intervenants mis à disposition suivis en minutes : contrôle sur les données des ETP	OK
ETPR : C6	Contrôle de cohérence : présence simultanée de charges et d'ETPR	OK
<b>1- DA Données administratives</b>		
DA : C1	Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données de capacités	OK
DA : C2	Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données de capacités	OK
DA : C3	Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des UO de SSR	OK
DA : C4	Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des intervenants	OK
DA : C5MCO	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO	OK
DA : C5SSR	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO	OK
DA : C5HAD	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des UO	OK
DA : C6	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des ICR	OK
DA : C7	Etbts MCO : Contrôle sur les données de journées lits d'ouverture	OK
DA : C8	Etbts SSR : Contrôle sur les données de journées lits d'ouverture	OK
<b>1-DA Données administratives : contrôles sur les surfaces (facultatif)</b>		
DA : C15	Etbts ayant des SAC MCO : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)	OK
DA : C16	Etbts ayant des SA SSR : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)	OK
DA : C17	Etbts ayant des SA HAD : contrôles sur les données des surfaces (facultatif)	OK
DA : C18	Etbts ayant des SAMT : contrôles sur les données des surfaces (facultatif sauf ENC SSR)	OK
DA : C19	Contrôles sur la LGG : données des surfaces (facultatif)	A vérifier
DA : C20	Contrôles sur la LM : données des surfaces (facultatif)	OK
DA : C21	Contrôles sur les colonnes Autres activités : données des surfaces (facultatif)	OK
<b>2-PC</b>		
2-PC : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
2-PC : C2	Aucun montant n'est mis dans les comptes 60	A corriger
2-PC : C3	Aucun montant n'est mis dans les comptes 61	A corriger
2-PC : C4	Aucun montant n'est mis dans les comptes 635 et 637	A vérifier
2-PC : C5	Aucun montant n'est mis dans les comptes de charges de personnel (63 et 64)	A corriger
2-PC : C6	Le montant des charges de la colonne "Reclassement extra comptable " est <> 0	OK
2-PC : C7	Il reste ou il y a trop de montants à affecter dans cette phase	OK
2-PC : C8	Il reste des charges ou des produits du CF à reclasser dans les comptes détaillés	OK

Nom du contrôle	Descriptif du contrôle	Résultat du contrôle
<b>2-CB</b>		
2-CB : C1	Il y a des montants dans les comptes 612 du 2-PC mais le tableau du crédit bail n'est pas rempli	OK
2-CB : C2	Le tableau du crédit bail montre des anomalies	OK
<b>3-SA</b>		
3-SA : C1	L'onglet n'est pas rempli en totalité : il reste des lignes sans remplissage	OK
3-SA : C2	Il reste ou il y a trop de montants à affecter dans cette Phase.	OK
3-SA : C3	Il y a des montants négatifs dans cette phase en comptes de charges	OK
3-SA : C4	Il y a des montants négatifs dans cette phase en comptes de produits	OK
3-SA : C5	Il y a des montants >0 dans une LM typée "Non concerné"	OK
3-SA : C6	Il y a des montants >0 dans une LGG typée "Non concerné"	OK
<b>4-pdt</b>		
4-pdt : C1	L'onglet n'est pas rempli	OK
4-pdt : C2	Il reste des montants à affecter dans cette Phase.	OK
4-pdt : C3	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
<b>5</b>		
5 : C1	L'onglet n'est pas rempli	A vérifier
5 : C2	Il y a des soldes négatifs dans cette phase	OK
5 : C3	Il reste ou il y a trop de montants de produits à affecter dans cette Phase.	OK
<b>6-cd</b>		
6-cd : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
6-cd : C2	Il y a des soldes négatifs dans cette phase NB : Apporter une correction ou une justification obligatoire	OK
6-cd : C3HAD	Le montant des amortissements du matériel médical est renseigné si le solde du compte 681125M Amortissement du matériel médical est supérieur à 2000€	OK
<b>7-champs</b>		
7-champs : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
7-champs : C2	Certaines sections de LM, LGG et/ou structure ont des couts en Phase 4-pdt et pas de clés de ventilations dans cette Phase	OK
7-champs : C3	Certaines activités ont des couts mais il n'y a pas de clés de ventilation sur ces activités pour affecter de la LM et/ou de la LGG	OK
7-champs : C4	Des charges de produits médicaux ont été rajoutées en compte de tiers. Ces montants doivent être ajoutés à la base de calcul de la clé de répartition - euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie- dans les onglets 7	OK
<b>7-LOG</b>		
7-LOG : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
7-LOG : C2	La somme des clés de ventilation ne correspond pas à la clé de ventilation indiquée en Phase 7-Champs	OK
7-LOG : C3	Des charges de produits médicaux ont été rajoutées en compte de tiers. Ces montants doivent être ajoutés à la base de calcul de la clé de répartition - euros de charges de dépenses médicales gérées par la pharmacie- dans les onglets 7	OK
<b>Immo</b>		
Immo : C1	L'onglet n'est pas rempli	Phase à compléter
Immo : C2	L'actif net comprend des valeurs négatives	OK

## 4. Traitements ENC : export vers ARAMIS

### 4.1. SA actives / non actives par champ ENC

Pour les SAMT, SAMT Métier de RR SSR, SAMT Plateaux SSR et activités spécifiques SSR, il conviendra de cocher les cases selon si l'activité de la SA concerne ou non les patients hospitalisés du périmètre de l'ENC, par champ.

Si la SA ne produit d'activité pour aucun des hospitalisés des champs ENC du FINESS concerné, alors il convient de cocher la case « Non active pour les hospitalisés ENC de l'établissement ».

Les SA cochées « actives » pour un champ de l'ENC seront dans le fichier d'export du paramétrage d'ARCANH vers ARAMIS pour le champ concerné.

#### Export vers ARAMIS - SA actives / non actives par champ ENC

Cocher les cases selon si l'activité de la SA concerne ou non les patients hospitalisés du périmètre de l'ENC, par champ.  
Les SA cochées « actives » pour un champ de l'ENC seront dans le fichier d'export du paramétrage d'ARCANH vers ARAMIS pour le champ concerné.

Tout cocher/décocher :  MCO  SSR  HAD  Non active

Type de SA	Code SA	Libellé saisi de la SA	Mode de fonctionnement / Type d'intervenant	Active pour les hospitalisés ENC MCO de l'établissement	Active pour les hospitalisés ENC SSR de l'établissement	Active pour les hospitalisés ENC HAD de l'établissement	Non active pour les hospitalisés ENC de l'établissement
SAMT	9328	Explorations fonctionnelles	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	93282	Explorations fonctionnelles pneumologiques	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	93287	Explorations fonctionnelles d'urodynamique	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	93299096	Autres Activités Médico-Techniques - Aphérèse	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	93299099	Autres Activités Médico-Techniques - COMETE	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	933111	Hémodialyse en centre pour adulte	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	933219	Préparation à l'irradiation - Non spécifiable	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	93322101	Irradiation sur machine non dédiée - 01	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	933224	Irradiation sur machine dédiée - Tomothérapie	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT	933231	Autres machines dédiées - Curiethérapie	Interne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT Métier	93272001	Médecin	Salarié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT Métier	9327200104	Médecin - 04	Comète	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT Métier	93272101	Infirmier	Salarié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT Métier	93272201	Masseurs kinésithérapeute	Salarié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT Métier	9327220102	Masseurs kinésithérapeute - 02	Libéral hors vacataire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT Métier	9327220105	Masseurs kinésithérapeute - 05	Salarié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SAMT Métier	93272203	Orthophoniste	Salarié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SAMT Métier	93272205	Diététicien	Salarié	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Enregistrer

Annuler

Cliquez sur ce bouton pour exporter le paramétrage de Arcanh dans une archive à destination du logiciel Aramis

Exporter

L'import du paramétrage N-1 préremplit cette étape.

Contrôler que les coches correspondent au paramétrage N.

Toutes les SA doivent avoir une coche pour permettre l'export.

## 4.2. Exporter

La fenêtre « Export pour ARAMIS » se présente ainsi :



Le bouton **Exporter** permet de générer le fichier qui devra être importé dans ARAMIS pour permettre son paramétrage. En cliquant sur ce bouton, l'utilisateur peut sélectionner le répertoire où le fichier sera stocké. Ensuite, le fichier SA\_ARCANH\_FINESS\_ANNEE.ZIP est généré suivi d'un message de confirmation.

Il peut être ensuite importé en l'état dans ARAMIS. Il contient les données d'identification de l'établissement, l'ensemble des SA paramétrées dans ARCANH ainsi que la date et l'heure de génération du fichier.

**Remarque** : si vous ne parvenez pas à accéder au répertoire indiqué, assurez-vous que vos paramètres permettent d'afficher les fichiers et dossiers cachés (dans la fenêtre de l'explorateur, dans Outils/Options d'affichage/Affichage, dans la rubrique "Fichiers et dossiers cachés" choisir "Afficher les fichiers et dossiers cachés") avant de re-générer le fichier.

## 5. Traitements ENC : envoi de l'ENC vers la plateforme

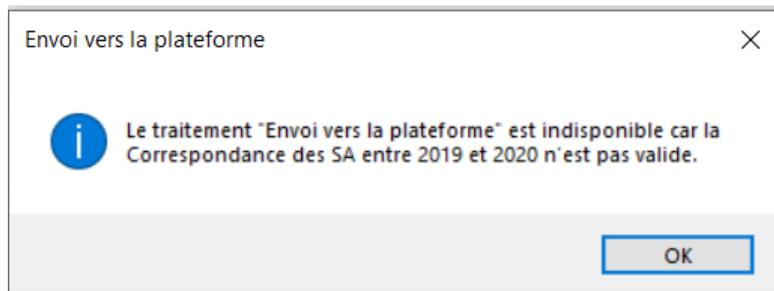
Le traitement permet de générer les fichiers à transmettre vers la plateforme e-ENC.



### 5.1. Pré-requis : La correspondance des SA entre N et N-1 doit être validée

Cf. Traitements ENC: Correspondance des SA

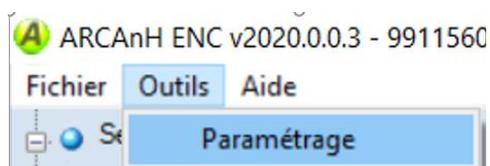
Dans le cas où l'étape traitement – Correspondance des SA n'a pas été réalisée, le message d'erreur suivant apparaît après avoir cliqué sur « Transmettre » dans la partie « Envoi de l'ENC vers la plateforme ».



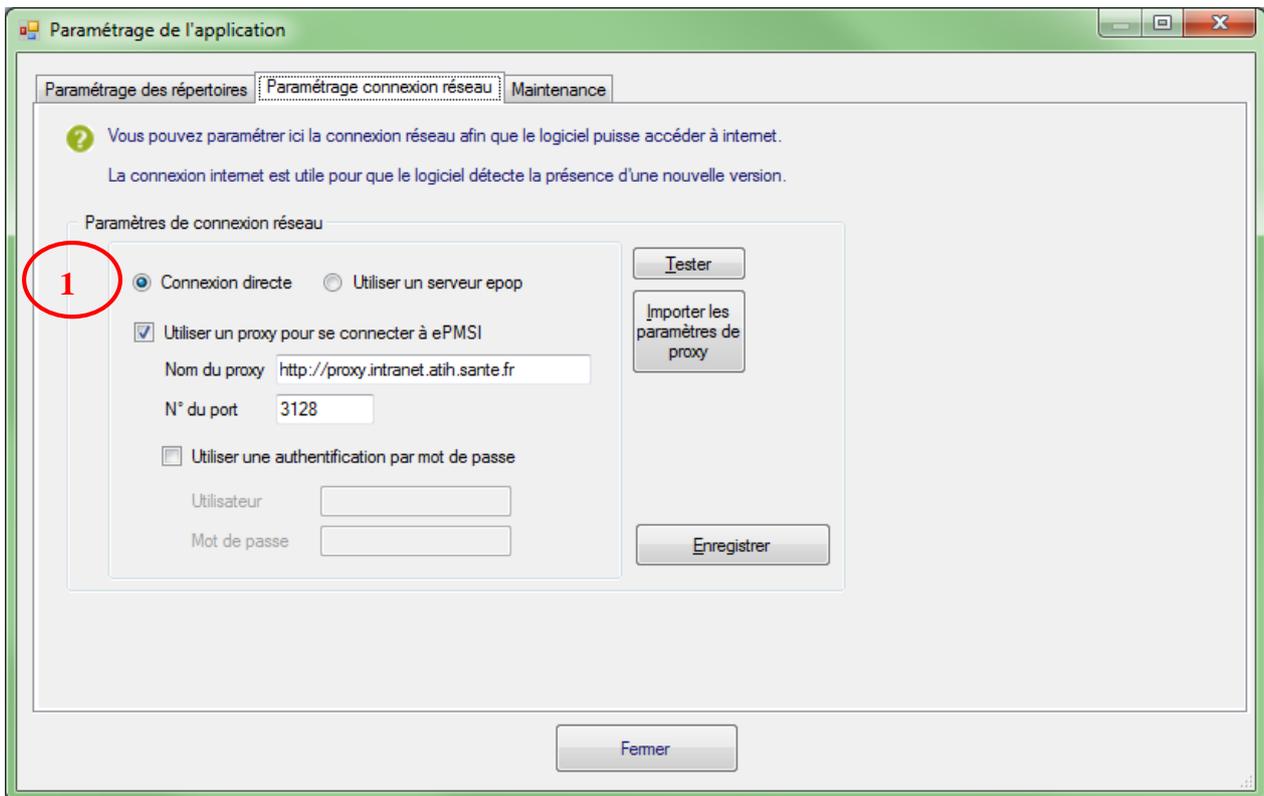
### 5.2. Paramétrage de la connexion à la plateforme

Le paramétrage de la connexion à la plateforme peut être effectué :

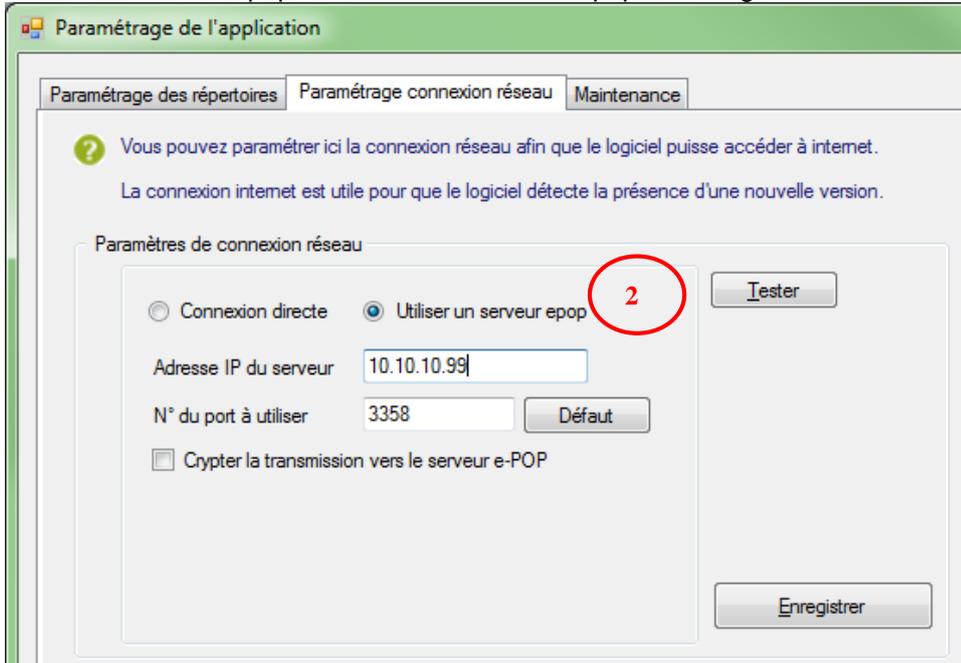
- en cliquant sur le lien « paramétrage de connexion à la plateforme »
- par le menu Outils/paramétrages



La connexion directe doit être utilisée en priorité :



Si la connexion directe n'est pas possible car le poste ne peut être connecté à la plateforme directement, utiliser un serveur e-pop. Cf. notice d'utilisation e-pop téléchargeable sur le site de l'ATIH. **(Solution 2)**



### 5.3. Envoi du panier vers la plateforme

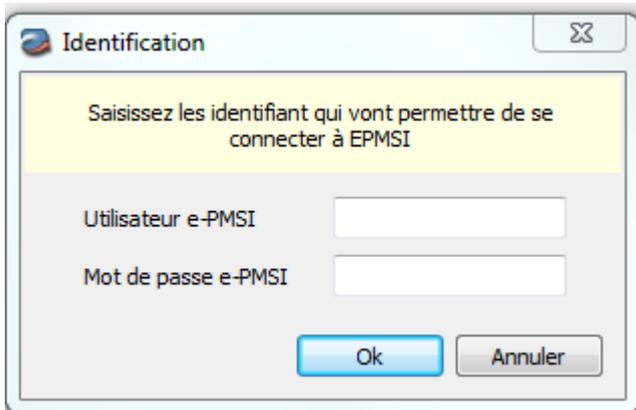
Deux possibilités :

**Transmettre**

: Transmission du panier sur la plateforme

Pour transmettre les données directement sur la plateforme (pour in fine, accéder à vos tableaux de contrôle), cliquez sur Transmettre.

L'établissement doit alors s'identifier sur la plateforme pour y envoyer son panier et commander les traitements.



**Attention : si vous effectuez plusieurs ENC, il faudra renseigner autant de fois l'identification et le mot de passe que de champs traités**

**L'ordre des transmissions est le suivant : MCO puis SSR puis HAD.**

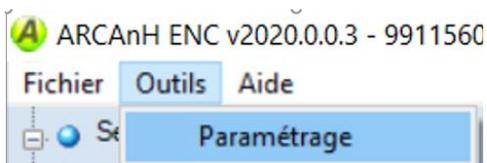
**(Exemple : si vous faites l'ENC MCO, l'ENC SSR et l'ENC HAD, on vous demandera la première fois l'identifiant MCO puis la deuxième fois l'identifiant SSR puis la troisième fois l'identifiant HAD).**

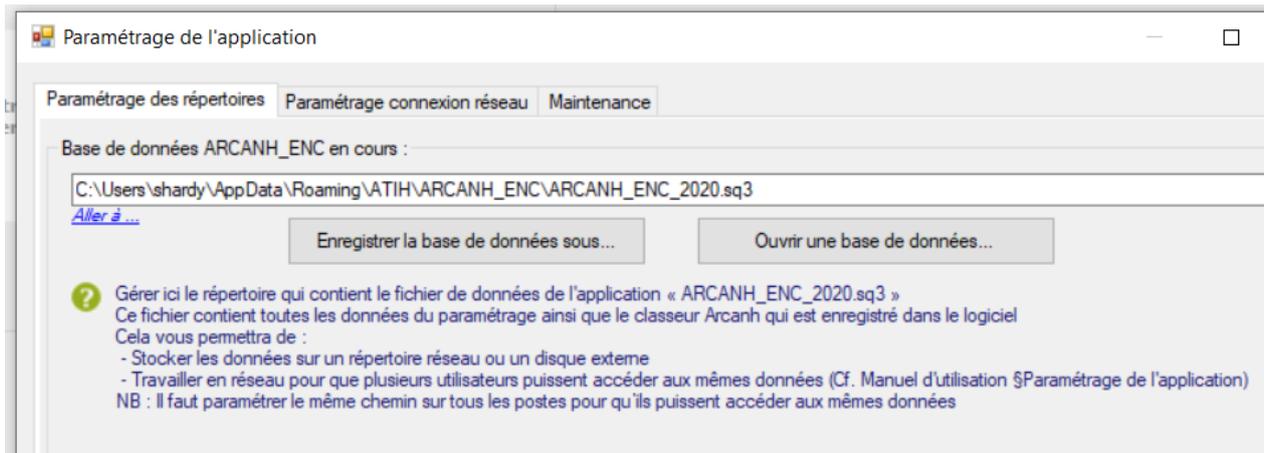
**Exporter**

: Permet de constituer une archive destinée à être déposée sur la plateforme. Cette fonctionnalité est utile pour les postes n'ayant pas d'accès directs à Internet. Pour déposer le dossier créé sur la plateforme e-ENC, merci de vous référer au guide des outils partie « Plateforme »

## 6. Paramétrage de l'application, problèmes connus et support

### 6.1. Paramétrage de l'application





Les données du logiciel ARCANH sont stockées dans un fichier qui se nomme « ARCANH\_ENC\_année.sq3 ». Celui-ci est stocké par défaut dans le « répertoire de données du profil utilisateur Windows ».

Il est possible de modifier son emplacement en utilisant le bouton « Enregistrer la base de données sous... »

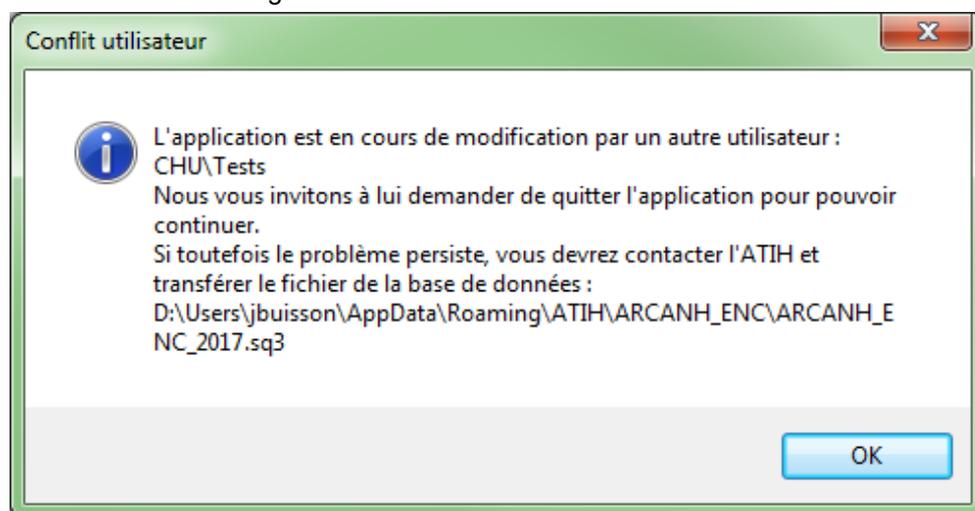
Pour ouvrir une base de données déjà existante, il suffit de la sélectionner à l'aide du bouton « Ouvrir une base de données... »

## 6.2. Travailler en réseau

Si plusieurs personnes veulent travailler sur les mêmes données du logiciel, il suffit donc de définir un répertoire unique de travail et de paramétrer le même chemin sur chaque poste de travail :

- Le premier utilisateur enregistre la base de données sur un répertoire réseau commun,
- Puis les autres utilisateurs doivent pointer sur cette base de données à l'aide du bouton « Ouvrir une base de données... »

A noter que 2 utilisateurs ne peuvent pas travailler en même temps : le logiciel le notifiera au deuxième utilisateur lors de l'ouverture du logiciel ARCANH :



Les deux utilisateurs peuvent donc accéder et modifier les mêmes données mais à tour de rôle tout en utilisant l'application sur leur poste de travail respectif.

## 6.3. Problèmes connus

### 6.3.1. Au lancement de l'application

Erreurs :

« **To run this application, you first must install one of the following versions of the .NET Framework : v4.6.1** »

Ou

« **L'application n'a pas réussi à s'initialiser correctement ou .dll introuvable** »

Il manque les prérequis pour installer correctement le logiciel. Le composant Microsoft .NET Framework 4.6.1 (cf. paragraphe « CONFIGURATION REQUISE »)

### 6.3.2. A la connexion de la plateforme

Erreur : « **Enable to connect to the remote server** » ou « **Le code statut de la connexion est NameResolutionFailure Voulez-vous réessayer d'interroger le serveur?** »

Cette erreur signifie que le paramétrage du proxy est incorrect, la connexion à la plateforme n'est donc pas possible. Dans le logiciel, vérifiez vos paramètres dans le menu Export vers la plateforme. Renseignez-vous auprès de votre administrateur réseau de votre établissement pour connaître la connexion à utiliser.

Erreur : « **Problème de ZIP lors de la transmission (zip corrompu)** »

L'idéal si vous rencontrez ce type d'erreur, est de vous connecter directement sur la plateforme pour transmettre vos fichiers. Cette erreur signifie que votre proxy est trop lent et que le fichier Zip n'arrive pas complètement à se télécharger via le logiciel.

Message : « **Le fichier est occupé (validé ou en cours de télétransmission) sur le serveur et ne peut pas être transmis. S'il s'agit d'un fichier valco, cela peut être dû au fait qu'il n'y a pas de panier validé pour cet exercice.** »

Ce message signifie que les données établissements ont été validées ou sont déjà en cours de traitement sur la plateforme. Il faut donc dévalider les données au niveau établissement depuis la plateforme ou attendre que le traitement commandé sur la plateforme soit terminé pour débloquer la transmission.

#### 6.4. Support

En cas de difficultés **techniques**, vous pouvez poster un message sur le forum AGORA et y accéder directement par la fenêtre « A propos » du logiciel ARCAAnH. Il vous faudra fournir une copie de votre message d'erreur et bien détailler votre problème pour une prise en charge plus rapide de votre incident.

✕



**ARCAAnH ENC**

**Version 2020.0.0.3**

Pour tout problème concernant ce logiciel, vous disposez :

[de la foire aux questions AGORA](#)

*Pour y accéder, veuillez utiliser votre identifiant et mot de passe du site e-PMSI*

Documentation en ligne :

<https://www.atih.sante.fr/etudes-nationales-de-couts-sanitaires-enc/presentation>

Les formats d'imports sont présentés dans le « guide des outils ENC », disponible sur la page de la campagne.

L'espace de téléchargement présente toutes les mises à jour du logiciel

[Espace téléchargement](#)

Accéder aux dernières nouvelles du PMSI sur le site de l'ATIH:

[Site de l' ATIH](#)

Signature ARCANH	451E552P3E3B1M5S2B603F235D7D6I0F
Signature EPop	7B2F153J366Q3F253A476H2A194F4O6B

Framework .NET installés :

En cas de difficultés **méthodologiques**, sur le forum AGORA, poster votre message dans la partie **ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - MCO/Méthodologie ENC MCO**  
**ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - SSR/Méthodologie ENC SSR**  
**ENC/Etablissements participant aux ENC/ ENC - HAD/Méthodologie ENC HAD**

## Annexe 1 : guide de lecture des rapports

Chaque importation est sujette à des contrôles de cohérences qui peuvent générer des erreurs. Si des erreurs sont détectées, elles sont alors affichées dans un rapport afin de vous aider à corriger le fichier en cours d'importation.

Exemple de rapport d'erreur :

N° ligne	Libellé erreur	Ligne en erreur	Bloquant
2	Le libellé de la SA est obligatoire	"9341112;1;;04;5535;0;5535;6570;18;13.65;8.92;4.73;1.94;0.49;3.5;0.16;0"	Oui
3	Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	"9341113;0;MALADIES INFECTIEUSES;03;9590;5;1338;13542;37;35.78;20.59;15.17;11.61;7.52;19.64;9.47;xx"	Oui
	Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	"9341211;1;PEDIATRIE INDIFFERENCIEE-TP;04;3877;0;3875;4380;12;3.87;0.86;3.01;2.47;0;1.96;0;0"	Oui

Libellé erreur	Nombre	% ligne	Bloquant
Le nombre d'ETP soignants IDE doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le nombre d'ETP médicaux étudiants doit être un nombre > ou = à 0	1	12.50 %	Oui
Le libellé de la SA est obligatoire	1	12.50 %	Oui

### Liste des erreurs :

Le tableau ci-dessous contient toutes les erreurs rencontrées durant l'importation. Chaque erreur est constituée de son libellé, de la ligne en erreur avec son n° de ligne et du caractère bloquant ou non. S'il existe une erreur bloquante, l'importation n'est pas effectuée.

Comment lire les rapports d'erreur ?

- 1** : Indique la ligne dans le fichier d'import où se situe l'erreur
- 2** : Indique en toute lettre l'erreur dont il s'agit.
- 3** : Indique la ligne concernée par l'erreur.
- 4** : Indique si l'erreur est bloquante ou pas. Si l'erreur est bloquante alors le fichier d'import doit impérativement être corrigé pour pouvoir être importé de nouveau. Si l'erreur est non bloquante alors le fichier est importé malgré l'erreur.

### Synthèse des erreurs :

Affiche le pourcentage par code erreur sur le nombre de ligne du fichier d'import.

### Les erreurs les plus courantes sont :

- Erreur sur le séparateur : ça doit être le «;»
- Erreur sur le nombre de champ attendu
- Champ vide : Une ligne ne doit pas avoir de champ vide mais doit plutôt être mis à 0.
- Code SA incorrect : Import d'un code de SAC dans les SAMT ou vice et versa.
- La valeur du champ dans médecins salariés ne doit pas être renseignée lorsque la nature d'UO est différente de l'ICR.
- La valeur du champ dans médecins salariés dans les ICR est erronée : il faut 0 ou 1